

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT TROISIÈME ANNÉE
N° 6334
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice **Page 2464**

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signatures accordées au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et abrogations de délégations - modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 07 novembre 2018 modifié. **Page 2465**

- Occupations temporaires et sans emprise du domaine public, liées aux travaux sur domaine privé sur le territoire de la Ville de Lyon -

Permis de stationnement **Page 2466**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 2469**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2478**

- Délégation générale aux ressources humaines :
• Arrêtés individuels **Page 2522**

- Centre Communal d'Action Sociale :
• Arrêtés individuels **Page 2523**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 2523**

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2523**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 2523**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme T. F. contre l'arrêté du 13 décembre 2018 autorisant la construction d'une résidence étudiante de 77 logements, le changement de destination d'un entrepôt en un logement et la démolition d'entrepôts sis 15 rue transversale à Lyon 69009 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme.

Vu la requête n° 1904057-2 du 20 mai 2019 déposée par Mme T. F., représentée par Maître Raphaël Berger, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme T. F. représentée par Maître Raphaël Berger, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 13 décembre 2018 autorisant la construction d'une résidence étudiante de 77 logements, le changement de destination d'un entrepôt en un logement et la démolition d'entrepôts sis 15 rue transversale à Lyon (69009),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 5000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 09 septembre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. J. P. contre l'arrêté du 10 mai 2019 accordant un permis de construire n°69 385 18 00428 autorisant à M. M. M. et Mme A. D. la construction d'une maison individuelle sis 10 rue Henriette à Lyon 69005 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme.

Vu la requête n° 1905422-2 du 2 juillet 2019 déposée par M. J. P., représenté par Maître Claire Defaux, avocate au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. J. P., représenté par Maître Claire Defaux, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de l'arrêté du 10 mai 2019 accordant un permis de construire n°69 385 18 00428 autorisant à M. M. M. et Mme A. D. la construction d'une maison individuelle sis 10 rue Henriette à Lyon (69005),

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 09 septembre 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Appel de la Sci du 84 Q. G. contre le jugement n° 1704025-1704027 du 14 mai 2019 rendu par le Tribunal administratif de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme.

Vu la requête n° 19LY02575 du 5 juillet 2019 déposée par la S. du 84 Q. G., représentée par Maître Bernard Lamorlette, avocat au Barreau de

Paris.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la S. du 84 Q. G., représentée par Maître Bernard Lamorlette, devant la Cour administrative d'appel de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation du jugement n° 1704025-1704027 du 14 mai 2019 rendu par le Tribunal administratif de Lyon,
- l'annulation de l'arrêté portant refus de permis de construire n° PC 069 384 16 00298 pour la démolition de courts de tennis et de vestiaires et de l'édification d'un hôtel de 57 chambres ainsi que d'un immeuble de bureaux et des places de stationnement sis 84 ABC quai Gillet à Lyon (69004),
- l'annulation de la décision d'opposition à déclaration préalable n° DP 069 384 16 01523 pour la division parcellaire des terrains,
- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 09 septembre 2019

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU

Délégations de signatures accordées au personnel municipal en matière de marchés publics - attributions et abrogations de délégations - modification de l'arrêté n° 2018-29220 du 07 novembre 2018 modifié. (Direction générale des services - Secrétariat général - Direction commande publique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2511-27 ;

Vu la réglementation en matière de marchés publics ;

Vu l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 05 novembre 2018 portant délégation à M. le Maire pour accomplir certains actes de gestion ;

Vu l'arrêté n° 2018-29220 de M. le Maire de Lyon en date du 07 novembre 2018 modifié donnant délégation de signature au personnel municipal en matière de marchés publics ;

Considérant qu'il convient, afin de faciliter la marche journalière des activités municipales, de pouvoir déléguer la signature de certains marchés publics.

Arrête :

Article Premier. - La page « délégation générale à la culture » annexée à l'arrêté n° 2018-29220 est remplacée par la page du même nom en pièce jointe.

Art. 2. - Les articles et les autres annexes de l'arrêté n° 2018-29220 restent inchangés.

Art. 3. - En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de la Ville de Lyon, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet, après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département, à compter du 18 septembre 2019.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 30 août 2019

Le Maire de Lyon,
Gérard COLLOMB

Annexe à l'arrêté de délégation

Délégation générale à la culture												
Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (T=titulaire de la délégation; S1 = suppléant n° 1; S2 = suppléant n° 2; S3 = suppléant n° 3)"								
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	
Néant	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S2			T				
Affaires culturelles	Fourneyron	Xavier	Directeur		T							
Affaires culturelles	Humbert	Emmanuelle	Responsable juridique et financier		S1							
Archives municipales	Faivre d'Arcier	Louis	Directeur		T							
Archives municipales	Gallien	Frédérique	Responsable administratif et financier		S1							
Auditorium - Orchestre National de Lyon	Sam-Giao	Aline	Directrice		T							

Délégation générale à la culture														
Direction d'affectation de l'agent délégataire	Nom	Prénom	Fonction de l'agent délégataire	Type de délégation accordée (T=titulaire de la délégation; S1 = suppléant n° 1; s2 = suppléant n° 2; S3 = suppléant n° 3)"										
				Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8			
Auditorium - Orchestre National de Lyon	Papin	Stéphanie	Directrice administrative et financière		S1									
Bibliothèque municipale	Eboli	Gilles	Directeur		T									
Bibliothèque municipale	Gueze	Jean-Marie	Directeur des moyens généraux		S1									
CHRD	Rive	Isabelle	Directrice		T									
CHRD	Gallien	Frédérique	Responsable administratif et financier		S1									
Archéologie	Pariente	Anne	Directrice		T									
Service archéologique municipal	Corguillet	Aurélié	Responsable administratif, juridique et ressources humaines		S1									
Théâtre des Célestins	Lenoir	Pierre-Yves	Directeur		T									
Théâtre des Célestins	Devissaguet	Stéphanie	Administratrice		S1									
Musée des Beaux-arts (MBA)	Ramond	Sylvie	Directrice		T									
Musée des Beaux-arts	Viscardi	Patricia	Secrétaire Générale		S1									
Musée d'art contemporain (MAC)														
Néant	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T						
Pôle muséal (MAC-MBA)	Ramond	Sylvie	Directrice du pôle muséal (MAC-MBA)		S2									
Musée d'Art contemporain	Bertolotti	Isabelle	Directrice		T									
Musée d'Art contemporain	Charrie	François-Régis	Secrétaire Général		S1									
Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique														
Néant	Fourneyron	Xavier	Directeur Général Adjoint		S3			T						
Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	De la Selle	Xavier	Directeur		S1									
Direction des 3 Musées Gadagne/Malartre/Imprimerie et Communication graphique	Nicolle	Jeanne	Secrétaire Générale		S2									
Musées Gadagne	De la Selle	Xavier	Directeur		T									
Musée Henri Malartre	Despierres	Clarisse	Directeur		T									
Musée de l'imprimerie et de la communication graphique	Belletante	Joseph	Directeur		T									

La délégation accordée est faite pour le titulaire et en cas d'absence de ce dernier pour le suppléant dans l'ordre de priorité énoncée.

Occupations temporaires et sans emprise du domaine public, liées aux travaux sur domaine privé sur le territoire de la Ville de Lyon - Permis de stationnement (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-2 à L 2213-6 et L 3642-2 et R 2241-1 et suivants ;

Vu l'article L 113-2 du code de la voirie routière ;

Vu les articles R 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des relations du public et de l'administration ;

Vu le règlement de voirie de la Métropole de Lyon, approuvé au Conseil de Métropole du 25 juin 2012 ;

Arrête :

Article Premier. - Principes d'occupation

Toute occupation temporaire et sans emprise du domaine public en lien avec l'exécution de travaux sur domaine privé est soumise à un permis de stationnement délivré à titre précaire et révocable par le Maire de Lyon. Les autorisations sont délivrées à titre personnel. Elles ne peuvent être cédées ou louées, même à titre gratuit. Elles ne sont valables que pour l'emplacement pour lequel elles ont été délivrées.

Ces occupations donnent lieu à la perception de redevances dont les tarifs et les exonérations sont fixés par délibération du Conseil municipal. Toute occupation devra respecter les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public telles que le règlement de voirie, les dispositifs Vigipirate, arrêtés ministériels, préfectoraux et municipaux relatifs à la lutte contre le bruit...

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le Domaine Public comme énoncé dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux prescriptions

des articles suivants.

L'obtention d'un permis de stationnement ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements.

Art. 2. - Occupations soumises à autorisation

Sont soumis à permis de stationnement tout équipement nécessaire à l'exécution des travaux sur le domaine privé nécessitant une occupation du Domaine Public hors raccordement aux réseaux publics, et notamment :

- les dépôts de benne ;
- les dépôts de matériaux ;
- les sapines d'échafaudage ;
- les tours d'échafaudage ;
- les échafaudages fixes ;
- les échafaudages en encorbellement ;
- les échafaudages roulants ;
- les échafaudages auto-élévateurs ;
- les élévateurs ou monte-matériaux ;
- les périmètres de sécurité ;
- les goulottes d'évacuation de gravats ;
- les palissades ;
- les cordes de service ;
- les « wistitis » ou baudriers ;
- les compresseurs non immatriculés ;
- les pompes à mortier, de sablage ou machines à projeter ;
- les centrales à béton ;
- les lignes électriques ;
- les bureaux de vente immobiliers provisoires ;
- les cabanes de chantier, wc chimiques...
- l'emprise au sol des grues.
- tout équipement susceptible d'être utilisé lors de chantier.

Art. 3. - Bénéficiaire

Seule la personne physique ou morale occupant le Domaine Public est habilitée à déposer la demande d'autorisation.

Elle sera responsable de cette occupation pendant toute sa durée de validité. En cas de substitution du titulaire en cours de chantier, une demande expresse devra être formulée. Dans le cas contraire, le bénéficiaire de l'occupation sera présumé être le même et il en demeura responsable.

Art. 4. - Modalités de la demande

La demande sera déposée via le site internet de la Ville de Lyon ou faite auprès du Service Urbanisme Appliqué de la Ville de Lyon selon les modalités indiquées sur le site www.lyon.fr.

Cette demande à laquelle sera jointe une photographie de l'état des lieux avant travaux précisera la durée de l'occupation, l'emprise et la surface de plancher telle que définie dans le code de l'urbanisme concernée et la nature de l'occupation.

Dans le cadre d'importantes opérations de travaux impactant le fonctionnement de l'espace public, la demande doit être déposée au moins un mois avant le début desdits travaux.

De plus, le service instructeur de la Ville de Lyon pourra exiger du demandeur, notamment un plan de masse délimitant l'emprise sur le domaine public, les accès chantier, le positionnement exact des engins de levage et des aires de stockage, le plan de signalisation du chantier, ... et solliciter l'organisation d'une réunion préalable à l'installation du chantier sur le Domaine Public.

Le permis de stationnement délivré devra être affiché sur les lieux de l'occupation pendant toute la durée du chantier de manière lisible et visible du Domaine Public.

Art. 5. - Refus du permis de stationnement

L'autorité compétente peut refuser la demande d'autorisation pour tout motif d'intérêt général ou tout motif tiré de l'ordre public et notamment liés aux conditions de sécurité ou à la configuration des lieux.

Art. 6. - Retrait et abrogation du permis de stationnement

En vertu des articles L 242-1 et suivants du code des relations du public et de l'administration (CRPA), tout permis de stationnement délivré pourra être abrogé sans délai par simple décision du Maire de la Ville de Lyon, en cas de non-respect de ses prescriptions ou pour des motifs d'intérêt général, notamment liés à la sécurité des usagers du Domaine Public et à la conservation dudit domaine.

Le déplacement des ouvrages autorisés pourra être demandé, aux frais de l'occupant, notamment dès lors que des travaux de voirie ou de réseaux s'avèreront nécessaires ou pour des raisons de sécurité publique.

Sauf en cas d'urgence liée notamment à des motifs de sécurité publique, cette abrogation interviendra une semaine après que le titulaire de l'autorisation de stationnement ait été en mesure de présenter ses observations dans les conditions de l'article L 121-1 du CRPA.

Art. 7. - Occupation sans autorisation

Tout permis de stationnement, même non autorisé et constaté, sera soumis à redevance.

Si l'occupant sans titre souhaite maintenir cette occupation, elle devra être régularisée et faire l'objet d'une demande qui sera instruite conformément au présent arrêté sans préjudice de la décision qui sera prise par le Maire et des éventuelles poursuites des contrevenants.

Art. 8. - Autorisation non ou partiellement utilisée

Tout permis de stationnement non utilisé en totalité ou partiellement utilisé doit être signalé préalablement au Service Urbanisme Appliqué de la Ville de Lyon dans un délai minimum de 48 h avant la date prévisionnelle d'occupation du Domaine Public. Dans le cas contraire, la totalité de la taxation relative au permis de stationnement délivré sera due et exigée.

Toute période commencée est due.

Art. 9. - Paiement

Conformément aux délibérations du Conseil municipal en date du 20 décembre 2004 (n° 2004/4644) et 20 Juin 2005 (n° 2005/5223), l'occupant précaire paie en contre partie du droit d'occupation qui lui est consenti, une redevance, toutes charges incluses, payable auprès de la Trésorerie de Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Le montant de cette redevance est défini par arrêté du Maire de Lyon.

Il est exigible dès leur mise en recouvrement.

Art. 10. - Etat des lieux

L'occupant du Domaine Public devra faire réaliser un état des lieux préalable dans les jours précédant l'occupation du Domaine Public. Ce constat pourra être réalisé en présence d'un représentant de la personne publique propriétaire ou gestionnaire du dit domaine. De même, à la fin de l'occupation, un constat sera effectué dans les mêmes conditions. Toute dégradation constatée entre les deux sera considérée comme imputable au titulaire du permis de stationnement et la remise en état du Domaine Public sera à sa charge, y compris en cas d'absence de constat par l'occupant.

Art. 11. - Bennes à gravats

Les horaires des bennes hors emprise close de chantier respecteront la réglementation en vigueur telles que le règlement de voirie, les dispositifs Vigipirate, arrêtés ministériels, préfectoraux et municipaux relatifs à la lutte contre le bruit...

A défaut, le contrevenant devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour enlever la benne et faire cesser l'occupation illicite.

En cas d'inaction de l'intervenant, la Ville saisira le juge compétent pour ordonner l'expulsion de l'occupant sans titre du Domaine Public concerné.

Le permis de stationnement doit être affiché sur la benne.

Toute benne déposée sur le Domaine Public doit comporter clairement l'identification du titulaire du permis de stationnement.

Art. 12. - Bureaux de vente immobiliers provisoires

L'implantation de bureaux de vente immobiliers provisoires sur le Domaine Public, en dehors du terrain d'assiette de l'autorisation d'urbanisme délivrée pour le projet, est interdite.

Néanmoins, elle peut être exceptionnellement autorisée pour des contraintes techniques avérées et dûment justifiées dans la demande d'autorisation, à 200 mètres maximum du terrain d'assiette du projet, et sous réserve de garantir la fluidité et la sécurité de la circulation des personnes et véhicules sur les voies publiques ou leur dépendance et à compter de la date de délivrance du permis de construire.

Les bureaux de vente ne devront pas dépasser 25 m² d'emprise au sol tout ornement compris.

Leur implantation devra respecter les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du Domaine Public.

Art. 13. - Périmètres de sécurité

A l'occasion des travaux de démolition ou pour les immeubles présentant un danger pour la sécurité publique, les emprises constituant des périmètres de sécurité sont soumises à permis de stationnement mais exonérées de toute taxation.

Sont considérés comme périmètres de sécurité tous les dispositifs (emprise close, passage protégé, platelage, tunnel ...) permettant de garantir la sécurité des piétons ainsi que celle des véhicules en mouvement ou en stationnement sur le Domaine Public à l'occasion de travaux de démolition ou d'immeubles dangereux.

Conformément à leur destination ces emprises devront être libres de toute occupation et ne pas être accessibles.

Art. 14. - Grues

Le permis de stationnement concerne uniquement l'emprise du chantier sur le Domaine Public. En cas d'installation d'une grue, un permis de stationnement ne vaut pas installation d'un tel équipement ; une demande spécifique doit être adressée, de plus, à la Direction Sécurité et Prévention, Direction Sécurité Civile, Service Construction et Balmes, 1 rue de la République 69001 Lyon.

Art. 15. - Absence de mise en concurrence des permis de stationnement

En application de l'article L 2122-1-3 4° du code général de la propriété des personnes publiques, la procédure de sélection pour l'attribution des titres d'occupation du Domaine Public prévue par l'article L2122-1-1 du même code, dans l'hypothèse d'une occupation ou d'une utilisation du Domaine Public en vue d'une exploitation économique, n'est pas applicable lorsque les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée.

L'occupation d'une dépendance du domaine public par des équipements visés par les articles 2, 12 et 13 du présent arrêté et nécessaires à l'exécution des travaux réalisés sur un terrain mitoyen ou situé à proximité de ladite dépendance du Domaine Public n'est pas soumise à la procédure de sélection pour l'attribution des permis de stationnement sur le Domaine Public visés par le présent arrêté, du fait de la situation géographique et fonctionnelle particulière de la dépendance par rapport au terrain d'assiette des travaux pour lesquels l'occupation de la dépendance est nécessaire.

Art. 16. - Conditions d'occupation

Conformément au règlement de voirie, les dispositifs d'incendie (borne, colonnes sèches, ...) et les installations collectives de gaz notamment devront rester accessibles pendant la durée des travaux. Dans l'éventualité où leur déplacement s'avérerait nécessaire, il sera exécuté aux frais du titulaire du permis de stationnement.

Dans l'éventualité où une dégradation serait opérée durant l'exécution des travaux, sur le dispositif ou sa signalisation, la remise en état sera effectuée aux frais de l'occupant.

Dans le cas où une palissade est imposée, elle devra être constituée en éléments joints et ses angles largement abattus en pans coupés. Les portes, s'il en est aménagé, ne devront pas s'ouvrir sur l'extérieur. D'autre part, cette palissade devra être éclairée la nuit par des lanternes en nombre suffisant pour éviter tout accident. Aucun matériau ne devra être déposé en dehors de la clôture. L'entrepôt de matériaux et la palissade devront être supprimés dès la fin des travaux. Aux cas où ceux-ci justifieraient leur présence au-delà de la période d'autorisation, une nouvelle demande devra être adressée immédiatement à l'Administration municipale.

Art. 17. - Entrée en vigueur

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1er jour du mois suivant celui au cours duquel il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 18. - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ;

- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon, territorialement compétent.

L'exercice d'un recours gracieux dans les deux mois qui suivent la publication du présent arrêté prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'administration au recours gracieux (l'absence de réponse de l'administration au recours gracieux au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Art. 19. - Le Directeur général des services de la Ville de Lyon, le Receveur des Finances de la Ville de Lyon, les agents de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis, publié et affiché dans les formes réglementaires.

Art. 20. - Les dispositions du présent arrêté se substituent et abrogent celles figurant dans l'arrêté municipal du 16 mai 2005.

Le Maire de Lyon

Gérard Collomb

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36192	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue d'Isly Lyon 4 (stationnement)	L'arrêté 2009RP06530 du 29/04/2011, portant sur la mesure de réglementation d'arrêt est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36200	Abrogation - Interdiction de stationnement sur rue de Montauban Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2009RP00588 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction de stationnement est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36201	Interdiction de stationnement rue de Montauban (Lyon 5 (stationnement))	Le stationnement est interdit rue de Montauban (5), Côté Sud, d'un point situé à 20 mètres à l'Ouest du n°29 et un point situé à 20 mètres à l'Est du n°29 bis. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36210	Stationnement réservé PMR Montée Saint Laurent sur le Côté Sud Lyon 5 (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé sur 5,50 m montée Saint Laurent (5), Côté Sud, à l'Ouest du n°37. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36212	Réglementation d'arrêt rue Roger Radisson Lyon 5 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00, rue Roger Radisson (5) sur un emplacement de 15 mètres, côté Est, au Sud du n°1. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules transportant des marchandises. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36213	Stationnement réservé PMR rue Roger Radisson sur le Côté Sud Lyon 5 (stationnement)	<p>Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé sur 5,50 m, rue Roger Radisson (5), Côté Sud, à 5 mètres à l'ouest du n°3.</p> <p>L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36215	Stationnement réservé place de Fourvière Lyon 5 (stationnement)	<p>Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 mètres, place de Fourvière (5), Côté Ouest, au Nord de la rue Roger Radisson (5).</p> <p>Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36214	Stationnement réservé PMR place de Fourvière Lyon 5 (stationnement)	<p>Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont trois emplacements accessibles réservés sur 5,50 m, place de Fourvière (5), côté Est, au Nord de la montée du Cardinal Decourtray (5).</p> <p>L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p> <p>Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36216	Stationnement réservé place de Fourvière Lyon 5 (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé, sur 3 mètres, place de Fourvière, Côté Sud, à l'est de la rue Roger Radisson (5). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36232	Abrogation - Interdiction de stationnement sur rue de la Bombarde Lyon 5 (stationnement)	L'arrêté 2011RP26904 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Interdiction de stationnement est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36207	Abrogation - Stationnement réservé cycles sur rue d'Aguesseau Lyon 7 (stationnement)	L'arrêté 2015RP30570 du 13/02/2015, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36231	Abrogation - Stationnement réservé sur rue Sergent Michel Berthet Lyon 9 (stationnement)	L'arrêté 2009RP04644 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36131	Stationnement réservé rue de la Balme, côté Sud, à l'Est de la rue de la Caille Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue de la Balme(3), côté Sud, à l'Est de la rue de la Caille(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36180	Stationnement réservé Boulevard Pinel, côté Ouest, au Nord de la rue de la Balme Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Boulevard Pinel(3), côté Ouest, au Nord de la rue de la Balme(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36107	Stationnement réservé rue Bellevue sur le Côté Nord, à l'Ouest du boulevard Pinel Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Bellevue(3) sur le Côté Nord, à l'Ouest du boulevard Pinel(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36162	Stationnement réservé rue Jean Cardona, côté Nord, à l'Est de la rue Bonnard Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Jean Cardona(3), côté Nord, à l'Est de la rue Bonnard(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36166	Stationnement réservé rue des Cerisiers, côté Ouest, au Nord de la rue Ferdinand Buisson Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue des Cerisiers(3), côté Ouest, au Nord de la rue Ferdinand Buisson(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36299	Stationnement réservé rue Amiral Courbet, côté Est, au Sud de la rue Lamartine Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Amiral Courbet(3), côté Est, au Sud de la rue Lamartine(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36227	Abrogation - Stationnement réservé sur cours Eugénie Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2010RP25559 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36242	Abrogation - Stationnement réservé sur cours Eugénie Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP01190 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36243	Stationnement réservé cours Eugénie, côté Ouest, à 45 m au Nord de la rue Ferdinand Buisson Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m cours Eugénie(3), côté Ouest, à 45 m au Nord de la rue Ferdinand Buisson(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36250	Abrogation - Stationnement réservé, rue Feuillat Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2017RP33450 du 06/03/2017, portant réglementation du stationnement (Stationnement réservé) sur la rue Feuillat(3), côté Est, au sud du n°31Ter, sur un emplacement de 5 m est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36248	Stationnement réservé rue Feuillat, côté Est, au Sud de la rue Jeanne d'Arc Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue Feuillat(3), côté Est, au Sud de la rue Jeanne d'Arc(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36251	Stationnement réservé rue Feuillat, côté Ouest, au Nord de la rue Jeanne d'Arc Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m rue Feuillat(3), côté Ouest, au Nord de la rue Jeanne d'Arc(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36264	Interdiction d'arrêt rue Jeanne d'Arc, côté Sud, à l'Est du n°16, sur un emplacement de 20m Lyon 3 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Jeanne d'Arc(3), côté Sud, à l'Est du n°16, sur un emplacement de 20m. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36274	Stationnement réservé rue Julie, côté Nord, à l'Ouest de la rue Charles Richard Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 6 m rue Julie(3), côté Nord, à l'Ouest de la rue Charles Richard(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36292	Stationnement réservé rue Julien, côté Nord, à l'Ouest de la place Ronde André Bourgogne Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue Julien(3), côté Nord, à l'Ouest de la place Ronde André Bourgogne(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36427	Stationnement réservé Boulevard Pinel, côté Ouest, au Nord de la rue de la Balme Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, boulevard Pinel(3), côté Ouest, au Nord de la rue de la Balme(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36434	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Ouest, au sud de la place de la Reconnaissance Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m, rue Charles Richard(3), côté Ouest, au sud de la place de la Reconnaissance(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36435	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Est, au sud de la rue Antoinette 5 m Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Charles Richard(3), côté Est, au sud de la rue Antoinette(3) 5 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36436	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Ouest, au sud de la rue Julien Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 4 m, rue Charles Richard(3), côté Ouest, au sud de la rue Julien(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36438	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Ouest, au Nord du cours Docteur Long Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Charles Richard(3), côté Ouest, au Nord du cours Docteur Long(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36439	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Ouest, au Sud du n° 53 Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Charles Richard(3), côté Ouest, au Sud du n°53. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36440	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Est, au Sud du n° 53 Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Charles Richard(3), côté Est, au Sud du n°53. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36441	Stationnement réservé rue Charles Richard, côté Ouest, à 10 m au Sud du n° 53 Lyon 3 (stationnement)"	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Charles Richard(3), côté Ouest, à 10 m au Sud du n°53. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36445	Stationnement réservé rue Saint Charles, côté Ouest, au Nord du cours Richard Vitton Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Saint Charles(3), côté Ouest, au Nord du cours Richard Vitton(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36454	Stationnement réservé rue Saint Isidore, côté Est, au Sud de la rue Brulard Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m, rue Saint Isidore(3), côté Est, au Sud de la rue Brulard(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2019RP36136	Stationnement réservé rue de la Caille, côté Ouest, au Nord de la rue Ferdinand Buisson Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m rue de la Caille(3), côté Ouest, au Nord de la rue Ferdinand Buisson(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36187	Stationnement réservé Avenue du Château, côté Nord, à l'Est de la rue Louise Lyon 3 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5 m Avenue du Château(3), côté Nord, à l'Est de la rue Louise(3). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36228	Abrogation - Stationnement réservé sur Cours Eugénie Lyon 3 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12065 du 28/04/2011, portant sur la mesure - Stationnement réservé est abrogé.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2019RP36241	Interdiction d'arrêt rue Ternois, côté Est, au Sud de la rue Saint-Antoine, sur un emplacement de 45 m Lyon 3 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Ternois, côté Est, au Sud de la rue Saint-Antoine(3), sur un emplacement de 45 m. Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun (Régulation). Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/08/2019	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10373	Monsieur Laurent Poirier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	Le vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 19h
10374	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
				Rue Vendôme	entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules de secours incendie	Rue Moncey	entre la rue Chaponnay et la rue Mazenod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	des deux côtés, entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Rue Moncey	entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
				Rue Vendôme	des deux côtés, entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	
10375	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un WC chimique sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté impair, sur 1 m au droit du n° 159	A partir du mardi 3 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
10376	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Place Bellecour	chaussée Sud, sur 20 m au droit du n° 25	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au jeudi 19 septembre 2019, de 9h à 16h
10377	Entreprise Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 17 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
			la mise en place d'une base de vie et d'un dépôt de matériaux sera autorisée		sur 17 m sur place personnes à mobilité réduite et la zone de desserte située au droit du n° 21	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 21 place personnes à mobilité réduite comprise	
10378	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3-45	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au samedi 5 octobre 2019
10379	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Ornano	sur 10 m, au droit du n° 24	A partir du vendredi 6 septembre 2019 jusqu'au dimanche 6 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 24	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10380	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue et balisée en permanence au droit du chantier	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, sur 30 m au droit du n° 40	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au jeudi 12 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10381	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage pour le compte de la Ville de Lyon à l'aide d'une nacelle	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Pensionnat	des deux côtés, entre la rue Garibaldi et la place Danton	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
				Rue Villeroy	des deux côtés, entre le cours de la Liberté et la rue André Phillip	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
				Rue d'Arménie	des deux côtés, entre la rue Vendôme et la rue Léon Jouhaux	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
10382	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Maurice	côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019
			le stationnement pour un véhicule technique de dégazage sera autorisé		côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	
10383	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 22h à 5h
10384	Entreprise Networks Infra - Axiale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'une trappe télécom sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bataille	sur 20 m au droit du n° 18	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 18	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019, de 18h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10385	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Pierre Millon	sur 20 m de part et d'autre du n° 2 ter	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10386	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Martyrs de la Résistance		A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10387	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une chambre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Gensoul	sur 10 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h
10388	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	sur 20 m, au droit du n° 9 bis	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10389	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	sur 40 m, au droit du n° 25	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 25	
10390	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Chambovet	entre le n° 15 et la place Charles Dufraine	A partir du jeudi 26 septembre 2019, 20h, jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, 5h
				Rue Bellevue	entre la rue Chevalier et la place Charles Dufraine	
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Pinel	entre le n° 56 et la rue Chevalier	
				Rue Chambovet	entre le boulevard Pinel et le n° 15	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Bellevue	au débouché sur la place Charles Dufraine	
			une déviation par le sens Sud/Nord sera balisée	Boulevard Pinel	(fermeture) par les rues Lacassagne, rue Trarieux, cours Eugénie, rue Ferdinand Buisson et le boulevard Pinel	
			une déviation pour le sens Nord/Sud sera balisée		(fermeture) par les rues Gelas, place Charles Dufraine, rue Pierre Bonnaud, cours Eugénie et l'avenue Lacassagne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10391	Entreprise Bokeh Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues à l'aide d'un drone	la circulation des véhicules et des piétons pourra être interrompue dans un périmètre de sécurité balisé par le demandeur	Allée Achille Lignon		Le jeudi 5 septembre 2019, de 8h30 à 9h
						Le jeudi 5 septembre 2019, de 19h à 19h30
10392	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Croix Rousse	entre le n° 4 et n° 23	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au jeudi 5 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, sur stationnement en épis situé en face du n° 4	
10393	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue Rivet	sur 8 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 10	
10394	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Avenue Félix Faure	sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 184	A partir du mercredi 18 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au droit du n° 184	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 184	
10395	Entreprise Fedd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 94	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019
10396	Entreprise Esteves Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Albert Thomas	sur 15 m au droit du n° 41	Le lundi 9 septembre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
10397	Entreprise Cubik Agencement - Struktur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un Algeco sur stationnement au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Jean XXIII	sur tout le parking situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et l'avenue Jean Mermoz	Le vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur tout le parking situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et l'avenue Jean Mermoz	
					sur tout le parking situé à l'angle du boulevard Jean XXIII et l'avenue Jean Mermoz	
10398	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Simon	sens Nord / Sud sur 50 m au Sud de la rue Laure Diébold	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair sur 50 m au Sud de la rue Laure Diébold (sur le stationnement en épi)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10399	Entreprise 2TCZ TS Travaux Couverture Zing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
10400	Entreprise Irstea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des prélèvements d'eau du Rhône	l'accès d'un véhicule siglé "Irstea" et d'une remorque sera autorisé	Quai du Canada	sur la Berge	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
10401	Entreprise Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le mercredi 11 septembre 2019, de 7h à 19h
10402	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	<p>la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus</p> <p>la circulation des véhicules sera autorisée et organisée à double sens</p> <p>la circulation des véhicules sera interdite</p> <p>la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h</p> <p>le stationnement des véhicules sera interdit gênant</p>	Boulevard Yves Farge	<p>chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry</p> <p>chaussée Ouest, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet</p> <p>chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry</p> <p>chaussée Ouest, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet</p> <p>côté impair, sur 30 m au droit du n° 33 (pour permettre le positionnement d'un arrêt bus provisoire)</p> <p>côté Est, (sur le stationnement en épi) entre la rue Crépet et la rue Pré Gaudry</p>	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10403	Entreprise Toitures des Gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	<p>la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage au droit du véhicule</p> <p>la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'engin de levage</p> <p>la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules de la propreté et des secours</p> <p>le stationnement des véhicules sera interdit gênant</p> <p>les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"</p>	Rue des Trois Rois	<p>trottoir Est, au droit du n° 7</p> <p>entre la rue Béchevelin et la grande rue de la Guillotière</p> <p>côté impair, entre la rue Béchevelin et la grande rue de la Guillotière</p> <p>au débouché sur la rue Béchevelin</p>	Le vendredi 6 septembre 2019, de 7h à 17h
10404	Entreprise Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10405	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Denfert Rochereau	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 95/97	Le mardi 17 septembre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 95/97	
10406	Entreprises Mss et l'Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage pour l'intervention d'agents de l'entreprise Eau du Grand Lyon sur des équipements hydrauliques et des vannes	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Claude Joseph Bonnet	trottoir impair, sur 10 m à l'Ouest de la rue Philibert Roussy	Le mardi 17 septembre 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	trottoir impair, sur 10 m au Sud de la rue Claude Joseph Bonnet	
				Rue Claude Joseph Bonnet	côté impair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Philibert Roussy	
10407	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera maintenue et balisée au droit de l'engin de levage	Rue de Saint Cyr	trottoir Ouest sur 50 m au Nord du n° 57	Le jeudi 19 septembre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Emile Duport et le n° 57	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Emile Duport et le n° 57	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre la rue Emile Duport et le n° 57	
10408	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence du droit de la fouille	Rue Challemeil Lacour	trottoir Sud, sur 30 m, au droit du n° 130	A partir du jeudi 19 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 30 m, au droit du n° 130	A partir du jeudi 19 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
10409	Entreprise Millery Cleanair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Jaboulay	trottoir impair, entre le n° 31 et le n° 27	Le lundi 23 septembre 2019, de 7h à 18h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 31 et le n° 27	
10410	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre du chantier et en fonction de son avancement	Rue Saint Jean de Dieu	entre la rue Jean Grolier et la rue Surville	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Grolier et la rue Surville	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10411	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancée du chantier	Boulevard Pinel	entre le n° 56 et la rue Chevalier	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chambovet	entre le boulevard Pinel et le n° 15	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	entre le n° 56 et la rue Chevalier	
				Rue Chevalier	entre le boulevard Pinel et le n° 6	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel	entre le n° 56 et la rue Chevalier	
				Rue Chevalier	entre le boulevard Pinel et le n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chambovet	côté impair, entre le boulevard Pinel et le n° 15	
	Rue Chevalier	côté pair, entre le boulevard Pinel et le n° 6				
			Boulevard Pinel Chevalier	côté pair, entre le n° 56 et la rue Chevalier		
10412	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 10 m, au droit du n° 38	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10413	Entreprise Schmidt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise l'accès et le stationnement seront autorisés	Boulevard des Canuts	sur trottoir Sud/Ouest au carrefour avec la rue Valentin Couturier	Les mardi 17 septembre 2019 et vendredi 20 septembre 2019, de 5h à 8h
10414	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	côté Sud, sur la promenade au droit de la partie comprise entre la rue de la Tourette et le n° 44	A partir du mercredi 18 septembre 2019, 20h, jusqu'au jeudi 19 septembre 2019, 20h
				Rue de la Tourette	des deux côtés, sur la partie comprise entre le boulevard de la Croix Rousse et le n° 4	
				Rue Bely	côté Sud, sur la partie comprise entre la rue Philibert Roussy et la rue Denfert Rochereau	
				Place Tabareau	chaussée Nord, côté Sud, sur la partie comprise entre l'avenue Cabias et le n° 22	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10414	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'une série	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	côté Sud, sur la promenade au droit de la partie comprise entre le n° 56 et le n° 58	Les mercredi 18 septembre 2019 et vendredi 20 septembre 2019, de 8h à 20h
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Tabareau		Le jeudi 19 septembre 2019, de 6h à 18h
10415	Rectorat de l'academie de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de retrait de sujets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 mètres, au droit du n° 45	Le jeudi 12 septembre 2019, de 7h30 à 17h
10416	Mairie du 4ème arrondissement et le Comité des fêtes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Canuts	des 2 côtés le long de la voie d'accès, à l'arrière de la salle de la Ficelle située au droit du n° 71 entre la station-service et le bâtiment du Sytral	A partir du vendredi 6 septembre 2019, 8h, jusqu'au lundi 9 septembre 2019, 12h
10417	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m au droit du n° 9	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
10418	Entreprises Jean Lefebvre et Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	dans les deux sens de la circulation, sur 50 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10419	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Roux Soignat	sur 40 m au droit du n° 4	Le vendredi 6 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10420	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Benjamin Delessert	entre l'avenue Jean Jaurès et la partie en impasse (incluse) au droit des Bains douches municipaux	Le lundi 9 septembre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10421	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	côté impair, sur 10 m en face du n° 14	A partir du mercredi 4 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10422	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'un échafaudage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Roche lors des opérations de montage de l'échafaudage le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé	Rue Jangot	trottoir Ouest, au droit du n° 52 côté pair, entre la rue Sébastien Gryphe et le n° 12 (sur la zone de desserte)	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019
10423	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre de l'opération Tony Parker	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019, de 9h à 16h A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019
10424	Entreprise Arban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	côté pair, entre le n° 158 et n° 160	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
10425	Entreprise Eiffage Energie Télécom Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 15 m au droit du n° 15	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10426	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Valmy	au droit du n° 20 (l'itinéraire bus devra être maintenu en permanence au droit du chantier) au droit du n° 20	A partir du mardi 10 septembre 2019, 21h, jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, 5h
10427	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	côté impair, sur 20 m au droit du n° 39	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10428	Entreprise Si2P Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stationnement d'un véhicule pour une formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 10 m au droit du n° 14	Le mercredi 11 septembre 2019, de 12h30 à 18h
10429	Entreprise Orange	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 m au droit du n° 9 côté impair, sur 20 m au droit du n° 9	Le mercredi 11 septembre 2019
10430	Association House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la passation du restaurant Le Mouton Danse	des animations seront autorisées	Rue de la Thibaudière	entre la rue Creuzet et l'avenue Jean Jaurès	Le dimanche 8 septembre 2019, de 16h à 23h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10431	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Lyon Free Bike	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecordière	dans les couloirs balisés pour les cyclistes	Le dimanche 8 septembre 2019, de 7h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue des Estrées		Le dimanche 8 septembre 2019, de 7h à 10h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le dimanche 8 septembre 2019, de 5h30 à 12h
10432	Entreprise Mc Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
10433	Métropole de Lyon - Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable à l'avancée du chantier	Rue Saint Pierre de Vaise	sens Ouest/Est, entre le n° 27 et n° 19	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 11h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 19 et n° 27	
10434	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Feuillat	sur 20 m en face du n° 80	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10435	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue en permanence sur la bande cyclable à contre sens	Rue de la Gare	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du n° 2	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 30 m de part et d'autre du n° 2	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10436	Métropole de Lyon - Opération Cœur Presqu'île et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de rénovation d'un espace public	la circulation de piétons s'effectuera sur des cheminements réduits	Place Louis Pradel		A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 20 janvier 2020
			la mise en place de périmètres de sécurité et de zones de stockage sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10437	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de Bondy	au droit des n° 26 et 24, les bus auront obligation de quitter la voie réservée	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au lundi 23 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 26 et 24	
10438	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Longue	sur le trottoir situé au droit du n° 22, un pont piétons sera mis en place en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pleney et la rue Président Edouard Herriot lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 22, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
10439	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Pasteur	trottoir Ouest, sur 10 m de part et d'autre du n° 4	Le jeudi 12 septembre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m de part et d'autre du n° 5	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10440	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Sports	entre le n° 2 et le n° 8	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 2 et le n° 8	
10441	Entreprises Networks Infra et Axiale Fibre Optique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Rue Feuillat	entre l'avenue Lacassagne et la route de Genas	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 22h à 5h
10442	Entreprise Blacktint Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une bâche publicitaire à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Béraudier		Le lundi 9 septembre 2019, de 13h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10443	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Boissac	entre la rue Sala et la place Bellecour	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au jeudi 12 septembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Bellecour	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire			
10444	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Passage Feuillat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2 bis	Le vendredi 13 septembre 2019, de 8h à 17h
10445	Entreprise Courteix Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	trottoir pair (Sud), entre le n° 26 et la rue Louis Thévenet	A partir du vendredi 13 septembre 2019 jusqu'au samedi 12 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thévenet	trottoir impair (Ouest), entre la rue du Chariot d'Or et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et la rue Louis Thévenet	
10446	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du samedi 14 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019
10447	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du samedi 28 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
10448	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	côté impair, sur 14 m à l'Ouest du n° 3 (au droit de la Banque BNP Paribas)	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10449	Entreprise Paysage 2000	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Reconnaissance	sur 25 m en face du n° 3	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10450	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6 Bis	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10451	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Crépet	trottoir Nord, entre le n° 19 et n° 23	Les lundi 16 septembre 2019 et mardi 17 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 17 et la rue Pré Gaudry	Les lundi 16 septembre 2019 et mardi 17 septembre 2019, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et la rue Pré Gaudry	Les lundi 16 septembre 2019 et mardi 17 septembre 2019
10452	Entreprise Action Services Plus Lyon Renov	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 10 m au droit du n° 44	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
10453	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jonas Salk	entre la rue Maurice Carraz et la rue de Turin	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Carraz et la rue de Turin	
10454	Entreprise Edp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor et Roger Thomas	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 10 septembre 2019
10455	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 40 m au droit du n° 223	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10456	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mortier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 2/4	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 24 septembre 2019
10457	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 21h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10458	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station VéloV	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	entre le n° 101 et la rue Barrier	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
				Rue d'Inkermann	entre le n° 90 et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 101 et la rue Barrier	
				Rue d'Inkermann	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 90 et le cours Lafayette	
10459	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bir Hakeim	sur 10 m au droit du n° 10	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10460	Entreprise Picq	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Bréchan	côté pair, sur 5 m au droit du n° 20	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10461	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Philippe de Lassalle	sur trottoir Ouest, entre la rue Anselme et le boulevard de la Croix-Rousse	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10462	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Rosset		A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, de 8h à 16h
				Rue Valentin Couturier	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Rosset		
				Rue Valentin Couturier	par tronçons délimités par deux carrefours successifs	
10463	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord/Sud, entre le n° 30 et le n° 27	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10464	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	trottoir Ouest (impair) entre le n° 74 et le n° 75 durant les phases de levage de la flèche	A partir du mardi 10 septembre 2019, 8h, jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Henri Chevalier et la rue Jacques Louis Hénon	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 76 et le n° 65	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10465	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose et de dépose de toile sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Avenue Maréchal Foch	au droit de l'immeuble situé au n° 58	Le lundi 9 septembre 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 58	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m emplacement GIG GIC au droit de l'immeuble situé au n° 58	Le lundi 9 septembre 2019, de 7h à 18h
10466	Etablissement Le Café des Fédérations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Major Martin	entre la rue Paul Chenavard et la place Meissonier	Le jeudi 5 septembre 2019, de 16h à 22h
				Rue Valfenière		
10467	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue des Cuirassiers	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 9	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 9	
10468	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, sur 15 m au droit du n° 150	Le mardi 17 septembre 2019, de 7h à 10h
10469	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	sur 10 m au droit du n° 24	A partir du mardi 17 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
10470	Entreprise Serpollot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Théodore	des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 8	Le mercredi 18 septembre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10471	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m au droit du n° 57 (bâtiment Gemellyon)	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
10472	Entreprise El Majtani Nassera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Lacroix	côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	Le lundi 23 septembre 2019, de 8h à 18h
10473	Entreprise Cercle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert aux Théâtres Antiques de Fourvière	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Cléberg	sens Ouest/ Est, partie comprise entre la montée Cardinal de Courtray et la place de l'Antiquaille	Les lundi 9 septembre 2019 et mardi 10 septembre 2019, de 16h à 22h
				Rue de l'Antiquaille	dans les deux sens, partie comprise entre la place de l'Antiquaille et la place des Minimes	
				Place de l'Antiquaille	sens Nord/Sud, partie comprise entre la rue Cléberg et la rue de l'Antiquaille	
				Rue Cléberg	dans les deux sens, partie comprise entre la rue Roger Radisson et la montée Cardinal de Courtray	
				Place des Minimes	chaussée Ouest, dans les deux sens	
			la circulation des véhicules sera interdite pendant une durée de 20 minutes au moment de la sortie du public	Rue Professeur Pierre Marion	au débouché sur la rue de l'Antiquaille	Les lundi 9 septembre 2019 et mardi 10 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Minimes	sur les 8 emplacements situés de part et d'autre du n° 1 bis	A partir du dimanche 8 septembre 2019, 8h, jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, 3h
				Rue de l'Antiquaille	sur les emplacements en épi situés entre la place de l'Antiquaille et la rue Pierre Marion	
				Place des Minimes	sur l'intégralité du parking	
				Rue de l'Antiquaille	sur l'intégralité des emplacements situés au droit du n° 6 y compris sur les emplacements réservés au taxis	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10474	Association Lyon 7 Rive Gauche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation commerciale de Brad' et de Broc	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	des deux côtés, entre la rue de la Thibaudière et le cours Gambetta	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 17h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 20h
				Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés, entre le cours Gambetta et la rue Rabelais	
				Rue Saint Jérôme	des deux côtés, entre la rue de la Thibaudière et la rue Salomon Reinach	
				Rue Salomon Reinach	en face du n° 74	
			l'installation de stands sera autorisée sur les trottoirs	Rue Saint Jérôme	entre la rue de la Thibaudière et la rue Salomon Reinach	Le samedi 21 septembre 2019, de 6h à 20h
				Place Saint Jérôme		
				Avenue Jean Jaurès	entre la rue de la Thibaudière et le cours Gambetta	
			Avenue Maréchal de Saxe	entre le cours Gambetta et la rue Rabelais		
10475	Entreprise Moz Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du parking Day -Moz Party	des animations seront autorisées	Place Rouville	au droit du n° 4 bis	Le vendredi 20 septembre 2019, de 18h30 à 21h30
			des installations seront autorisées			A partir du jeudi 19 septembre 2019, 9h, jusqu'au dimanche 22 septembre 2019, 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 10 mètres au droit du n° 4 bis
10476	Association Crépi Lyon-Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	des installations seront autorisées	Place des Docks		Le vendredi 20 septembre 2019, de 13h à 18h
			un tournoi de pétanque sera autorisé			Le vendredi 20 septembre 2019, de 14h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10477	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 14 septembre 2019, de 12h à 22h
				Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin					
10478	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord / Sud	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 14 septembre 2019, de 12h à 22h
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus		chaussée Ouest sens Nord / Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
10479	La Coordination lyonnaise des associations des sourds	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée mondiale des sourds	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Poivre		Le samedi 21 septembre 2019, de 7h à 21h
				Place Fernand Rey		
				Place Sathonay		
				Rue des Fargues		
				Rue de Savy		
10480	Ville de Lyon - Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	au droit de la partie comprise entre le n° 82 et le n° 84	A partir du dimanche 22 septembre 2019, 7h, jusqu'au mardi 24 septembre 2019, 0h
10481	Etablissement House Nektar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la passation du restaurant Le Mouton Danse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Thibaudière	sur 10 mètres, au droit du n° 31 et sur 10 mètres au droit du n° 33	Le dimanche 8 septembre 2019, de 9h à 23h45

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10482	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Effort	entre la rue Jean François Raclet et le n° 5	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Jean François Raclet et le n° 5	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean François Raclet et le n° 5	
10483	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue de la Claire	trottoir impair, au droit du n° 3	Le lundi 16 septembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, entre la rue de Saint Cyr et le quai de la Gare d'Eau	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint Cyr	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue de Saint Cyr et le quai de la Gare d'Eau	
10484	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Elie Rochette	entre la rue Marc Bloch et le n° 26	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et le n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10485	Entreprise Eiffage Métal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai François Barthélémy Arlès Dufour	au droit du Centre Commercial Confluence	A partir du jeudi 5 septembre 2019 jusqu'au samedi 7 septembre 2019, de 21h à 6h
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
10486	Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française Sport Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Alexander Fleming		Le vendredi 13 septembre 2019, de 12h à 18h
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et le parc de Gerland	
				Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Alexander Fleming	
10487	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	sur 30 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 26	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10488	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Capitaine	côté pair, entre le n° 4 et le n° 8	A partir du vendredi 6 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
				Rue Pierre Bonnaud	entre le n° 57 et le n° 63	
				Rue des Sports	côté pair, entre le n° 2 et le n° 8	
				Rue Trarieux	côté impair, entre le n° 105 et la rue des Peupliers	
				Rue des Sports	côté impair, entre le n° 3 et le n° 5 bis	
				Rue Amiral Courbet	côté pair, sur 50 m, au droit du n° 10	
				Rue Trarieux	côté pair, entre le n° 116 et la rue des Peupliers	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bonnaud	entre le n° 57 et le n° 63	
				Rue des Sports	côté pair, entre le n° 2 et le n° 8	
				Rue Trarieux	côté pair, entre le n° 116 et la rue des Peupliers	
				Rue des Sports	côté impair, entre le n° 3 et le n° 5 bis	
				Rue Trarieux	côté impair, entre le n° 105 et la rue des Peupliers	
				Rue Amiral Courbet	côté pair, sur 50 m, au droit du n° 10	
				Rue du Capitaine	côté pair, entre le n° 4 et le n° 8	
10489	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Hélène	entre la place Gailleton et la rue de la Charité	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h
10490	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Girondins	sur 30 m au droit du n° 63	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m au droit du n° 63	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10491	Entreprise Extra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Lyon Free Bike	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bellecordière	dans des couloirs barriérés à cet effet	Le dimanche 8 septembre 2019, de 7h30 à 12h30
			la circulation sera réduite d'une voie	Rue de la Barre	entre le quai Jules Courmont et la rue Bellecordière	
10492	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Maurice Flandin	sens Sud/Nord, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10493	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	au droit du n° 18, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 18	
10494	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tobie Robatel	dans son intégralité	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
10495	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place de la Reconnaissance	entre le cours Richard Vitton et la rue Bonnard	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Richard	entre la rue Antoinette et la place de la Reconnaissance	
				Place de la Reconnaissance	entre le cours Richard Vitton et la rue Bonnard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	entre la rue Antoinette et la place de la Reconnaissance	
				Place de la Reconnaissance	côté Est, entre le cours Richard Vitton et la rue Charles Richard	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
					entre la rue Charles Richard et la rue Bonnard	
10496	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remise en état du domaine public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Mail	sur 30 m, de part et d'autre de la rue de Nuit	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 20 et le n° 29	
10497	Etablissement la Volte Face	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	des installations seront autorisées	Quai Victor Augagneur	sur les berges, entre le Pont Lafayette et le Pont Wilson	A partir du jeudi 19 septembre 2019, 8h, jusqu'au lundi 23 septembre 2019, 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté immeubles, du cours Lafayette à la rue Pravaz	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 8h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 19h
10498	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	entre la rue Tupin et la rue Grenette	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 13h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10499	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Camille	entre le cours Richard Vitton et la route de Genas	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 11h
				Rue Louise	entre le cours Docteur Long et la rue du Capitaine	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louise	entre le cours Richard Vitton et la route de Genas	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Louise	au débouché sur le cours Dr Long	
				Rue Camille	au débouché sur le cours Richard Vitton	
10500	Entreprise Ap3d	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bélier	sur 20 m, au droit du n° 12	Le mercredi 11 septembre 2019
10501	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Lilas	sur 15 m au droit du n° 1 bis	A partir du lundi 23 septembre 2019 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 15 m au droit du n° 1 Bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10502	Entreprise Milliery Cleanair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Jaboulay	trottoir impair, entre le n° 31 et le n° 29	Le lundi 23 septembre 2019, de 7h à 18h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 31 et le n° 29	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 31 et le n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 34 et n° 37	
10503	Entreprise Spl Part Dieu / Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage d'une aire de temporisation poids-lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	entre le n° 61 et le n° 67 entre le n° 44 et le n° 52	A partir du jeudi 12 septembre 2019, 6h, jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, 16h
10504	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Franklin	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le vendredi 6 septembre 2019
				Rue Auguste Comte	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Franklin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Auguste Comte	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10505	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Corneille	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Chaponnay	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Chaponnay	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Pierre Corneille	
				Rue Pierre Corneille	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Mazenod	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Pierre Corneille	
					des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Corneille	
				Rue Pierre Corneille	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Chaponnay	
				Rue Chaponnay	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Pierre Corneille	
Rue Pierre Corneille	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Mazenod					
10506	Entreprise Schmidt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard des Canuts	sur trottoir Sud/Ouest, au carrefour avec la rue Valentin Couturier	Le mardi 24 septembre 2019, de 5h à 8h
			l'accès et le stationnement seront autorisés		sur trottoir Sud/Ouest, au carrefour avec la rue Valentin Couturier	
10507	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée pour la Ville de Lyon	la grue autoportée de l'entreprise Médiaco sera autorisée à stationner et à circuler	Place du Huit Mai 1945	sur la contre-allée Sud	Le mercredi 25 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10508	Association Les Petits Frères des pauvres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la journée internationale de la personne âgée	l'installation d'une table et d'un parasol sera autorisée	Place Jean Macé		Le samedi 28 septembre 2019, de 9h à 12h30
				Place Ambroise Courtois		
				Rue des Tanneurs	sur l'esplanade située entre la rue Sergent Michel Berthet et la rue des Tanneurs	Le mardi 1 octobre 2019, de 8h à 20h
10509	Fédération Nationale des accidentés du travail et des handicapés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Jacinthes et Fleurs de l'espoir	des animations seront autorisées	Place de la République	Sud	Les jeudi 10 octobre 2019 et vendredi 11 octobre 2019, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 15 mètres de part et d'autre de la rue David Girin	Les jeudi 10 octobre 2019 et vendredi 11 octobre 2019, de 8h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10510	Association Médiatone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du concert de Rentrée Médiatone / Kraspek Myzik	des installations seront autorisées	Place Sathonay		A partir du vendredi 20 septembre 2019, 9h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 1h
			des prestations musicales seront autorisées			Le vendredi 20 septembre 2019, de 19h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	côté impair, du n° 1 à la rue Pierre Poivre	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 7h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 3h
				Place Sathonay	sur 15 mètres, au droit du n° 5	
10511	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 10 m, au droit du n° 41	A partir du mardi 17 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019
10512	Association Lezartgaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Open Air	des animations seront autorisées	Place Mazagran		Le vendredi 20 septembre 2019, de 19h à 22h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 20 septembre 2019, 10h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 3h
10513	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rosset	des deux côtés	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019
10514	Association Solibartés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Solidarités Fête d'Automne	des animations musicales seront autorisées	Rue Pasteur	entre la rue Salomon Reinach et la rue de Bonald	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 17h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 0h
			des animations musicales seront autorisées	Rue Montequieu	entre la rue la rue Cavenne et la rue de Marseille	
				Rue de Bonald	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Montequieu	entre la rue la rue Cavenne et la rue de Marseille	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 17h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 1h
				Rue de Bonald	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	entre la rue Salomon Reinach et la rue de Bonald	
	Rue de Bonald	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 12h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 1h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10514	Association Solibariétés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'événement Solidarités Fête d'Automne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Cavenne et la rue de Marseille	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 12h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 1h
				Rue Pasteur	des deux côtés, sur la partie comprise entre la rue Salomon Reinach et la rue de Bonald	
10515	Entreprise Blacktint Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une bache publicitaire à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Béraudier		Le mardi 10 septembre 2019, de 13h à 16h
10516	Entreprise Seem Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Brun	trottoir Est, entre le face et n° 32 et la rue Crepet	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue des Girondins et la rue Crepet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la rue des Girondins et la rue Crepet	
10517	Entreprise Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain en urgence	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue de la Sauvegarde	au droit de l'avenue Rosa Parks	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Rosa Parks	entre la rue Maurice Béjart et l'avenue de la Sauvegarde	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de la Sauvegarde	au droit de l'avenue Rosa Parks	
10518	Association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation jeu	des animations seront autorisées	Place Gabriel Péri		Les samedi 21 septembre 2019 et samedi 5 octobre 2019, de 10h à 14h
			des installations seront autorisées			Les samedi 21 septembre 2019 et samedi 5 octobre 2019, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 mètres, au droit du n°241	Les samedi 21 septembre 2019 et samedi 5 octobre 2019, de 8h à 16h
10519	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard de l'Artillerie	trottoir Ouest, sur 30 m de part et d'autre du n° 56	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au samedi 9 novembre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, de part et d'autre face du n° 56	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre face au n° 56	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10520	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Roger Violi	au droit du n° 6	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 6	
10521	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Royale	entre la rue Roger Violi et le n° 19	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Roger Violi et le n° 19	
10522	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hippolyte Flandrin	au droit des n° 1 et 3	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 1 et 3	
10523	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Sathonay	au droit des n° 4 et 6	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10524	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pleney	au droit des n° 3 et 5	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Plâtre et la rue Longue, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 3 et 5	
10525	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	au droit du n° 46	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10526	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Bourse	au droit du n° 2	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 2	
10527	Ville de Lyon - Direction des affaires scolaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la délocalisation d'une école	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bataille	côté impair, entre la rue Professeur Morat et le n°151	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10528	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Martinière	au droit du n° 27	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 27	
10529	Entreprises Colas/ Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Cours Eugénie	entre le cours Docteur Long et l'avenue du Château	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		Cours Docteur Long	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie		
10530	Entreprise Selvea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée pour le compte du collège Clémenceau	la circulation des piétons sera interdite	Rue Béchevelin	trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	A partir du lundi 9 septembre 2019, 14h, jusqu'au mercredi 11 septembre 2019, 22h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10531	Association Société d'encouragement aux écoles laïques du Grand Trou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de l'automne	des animations seront autorisées	Place Belleville		Le vendredi 20 septembre 2019, de 16h à 22h30
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 20 septembre 2019, 14h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 18h
			la tenue d'un vide-greniers sera autorisé			Le samedi 21 septembre 2019, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audibert et Lavrotte	le long de la place Belleville, en face de la partie comprise entre le n°89 et le n°99	Le samedi 21 septembre 2019, de 10h à 18h
10532	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	au droit des n° 11 et 13	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 11 et 13	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10533	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pouteau	entre le n° 21 et la rue Pouteau des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et la rue Pouteau	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10534	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 4	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10535	Ville de Lyon - Direction des affaires scolaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la délocalisation d'une école	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Agnan	sur 60 m, en face des n°5 à 13, sauf pour les autocars	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 28 février 2020, de 7h30 à 17h
10536	Entreprise Agence Event'lf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération promotionnelle Tournée Orange Back To School	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard		Le samedi 21 septembre 2019, de 10h à 20h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 20 septembre 2019, 16h, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 23h
10537	Entreprise Sas Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble par des cordistes	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Port du Temple		A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 16h
10538	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Rue Tramassac	sur 2 emplacements en épis situés en face du n°3	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10539	Entreprise Pb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Montée du Chemin Neuf	sur 40 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019
10540	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
10541	Ville de Lyon - Service archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre des Journées européennes du patrimoine	des animations seront autorisées	Place d'Albon	en face du n°3	Le samedi 21 septembre 2019, de 13h30 à 19h
			des installations seront autorisées			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10542	Entreprise Jean Nallet Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis Loucheur	entre le n° 20 et la rue de la rue de la Fraternelle	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			un cheminement piétons sécurisé sera maintenu le long de l'emprise de chantier sur la chaussée			
10543	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un parc d'arceaux vélos	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Neuve	sur 20 m, en face du n° 34	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m, en face du n° 34	
10544	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Quatre Colonnes	au droit du n°1	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10545	Association Mjc Laënnec Mermoz et le centre social Mermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation culturelle Acordanse, La Fête	des animations seront autorisées	Place Jean Mermoz	entre la rue Jules Froment et la chaussée Ouest de la place Latarjet	Le samedi 21 septembre 2019, de 14h à 19h
				Rue de Narvick		
				Place André Latarjet		
			des installations seront autorisées	Place Jean Mermoz		Le samedi 21 septembre 2019, de 10h à 22h
				Place André Latarjet		
				Rue de Narvick		
	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Narvick		Le samedi 21 septembre 2019, de 14h à 19h		
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Mermoz	ainsi que la contre-allée entre la rue Jules Froment et la chaussée Ouest de la place André Latarjet	Le samedi 21 septembre 2019, de 10h à 22h		
	Rue de Narvick					
		Place André Latarjet				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10546	Association Funibus Folk	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre de l'action labellisée Rues aux enfants, Rues pour tous	des animations seront autorisées	Place Picard		Le samedi 21 septembre 2019, de 14h30 à 18h30
			des installations seront autorisées			Le samedi 21 septembre 2019, de 12h à 21h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dangon	de la place Camille Flammarion à la place Picard	Le samedi 21 septembre 2019, de 14h30 à 18h30
				Place Camille Flammarion	sens Nord / Sud	
				Rue Jean Revel	de la rue Philippe de Lassalle à la rue Dangon	
			la circulation s'effectuera dans le sens Sud / Nord	Place Camille Flammarion		Le samedi 21 septembre 2019, de 10h30 à 21h30
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Picard	des deux côtés	Le samedi 21 septembre 2019, de 12h à 21h			
	Rue Jean Revel	des deux côtés, entre la rue Philippe de Lassalle et la rue Dangon				
	Rue Dangon	des deux côtés, de la place Camille Flammarion à la place Picard				
10547	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des opérations de marquages de chaussée dans le cadre des travaux T6	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Barbusse	côté pair, sur 30 m au droit du n° 54	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
				Boulevard Edmond Michelet	côté pair, sur 30 m au droit du n° 10	
				Rue Professeur Beauvisage	côté impair, sur 30 m au droit du n° 139	
				Rue Henri Barbusse	côté pair, sur 30 m au droit du n° 2	
				Rue Challemeil Lacour	côté pair, entre le n° 66 et n° 70	
				Rue Pierre Verger	côté impair, sur 30 m au droit du n° 1	
10548	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 33	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019
10549	Entreprise Slipib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 123	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
10550	Entreprises Guintoli/ Siorat/ Ehtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	trottoir Ouest, sur 60 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 60 m au Sud de la rue Paul Bert	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10551	Comité d'athlétisme du Rhône Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement sportif Golden Blocks	des animations seront autorisées	Place Abbé Pierre		Le samedi 21 septembre 2019, de 13h à 20h30	
			des installations seront autorisées			Le samedi 21 septembre 2019, de 8h à 21h30	
10552	Entreprise Bergese Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marc Bernard	sur 10 m, au droit du n° 29	Le mercredi 11 septembre 2019	
10553	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 5 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 170	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019	
10554	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 10 m, au droit du n° 236	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019	
10555	Entreprise Proximark	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage d'emplacement de desserte	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du n° 22	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				dans le couloir réservé aux transports en commun
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019	
10556	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Chartreux	au droit du n° 39, lors de la phase de présence de la benne	A partir du mercredi 11 septembre 2019, 7h, jusqu'au jeudi 12 septembre 2019, 19h	
			la mise en place d'une benne sera autorisée				sur 5 mètres, au droit du n° 39
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				au droit du n° 39
10557	Entreprise Ab Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Gonin	au droit du n° 6, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 12 septembre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, 19h	
			la mise en place d'une benne sera autorisée				sur 5 m au droit du n° 6, sauf du vendredi 13/09/19 à 19h00 au lundi 16/06/19 à 07h00
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				au droit du n° 6, sauf du vendredi 13/09/19 à 19h00 au lundi 16/06/19 à 07h00

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10558	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobilier urbain sur trottoir	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Tuileries	entre le n° 29 et le n° 19	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 29 et le n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10559	Monsieur Jean Feugère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Chartreux	sur 8 m au droit du n°35 et 37	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au jeudi 26 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°35 et 37	
10560	Entreprise El Majtni Nassera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Simon	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	Le lundi 23 septembre 2019, de 9h à 18h
10561	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Julien	sur 15 m, face au n° 28	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au samedi 14 septembre 2019
10562	Entreprise Sape	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 5 m, au droit du n° 31	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
10563	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Julien	côté impair, sur 20 m en face du n° 28	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
10564	Entreprise Le Soleil Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 5 m au droit du n° 129	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au samedi 12 octobre 2019
10565	Entreprise Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 12 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
10566	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte du SYTRAL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Genas	au droit du boulevard Pinel	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 9h à 16h
				Cours Richard Vitton	au droit du chemin du Vinatier	
10567	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Gensoul	sur 20 m, au droit du n° 2	Le jeudi 19 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10568	Entreprise Brotteaux Diffusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 60	Le vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 19h
10569	Entreprise Ravel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Deux Amants	des deux côtés de la chaussée, sur 18 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 13 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10570	Association La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'installation du portique de l'artiste Shana Moulton	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Jussieu	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue du Président Carnot et la rue Grôlée	A partir du lundi 6 janvier 2020 jusqu'au vendredi 10 janvier 2020, de 7h à 20h
			l'installation d'un portique artistique sera autorisée	Place de la République	au croisement de la rue du Président Carnot et de la rue Jussieu	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, de 7h à 20h
10571	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sergent Blandan	au droit du n° 8, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 18 septembre 2019 jusqu'au mardi 24 septembre 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 8	
10572	Entreprises Seem Martel / Beylat/Perrier Tp / Asten / Greenstyl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée pour le compte de la SERL	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à l'avancée du chantier	Rue Pré Gaudry	entre le boulevard Yves Farge et la rue des Balançoires	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue des Balançoires et le boulevard Yves Farge	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard Yves Farge et la rue des Balançoires	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Félix Brun et la rue des Balançoires	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Félix Brun	côté pair, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			le tourne à gauche sera interdit	Rue Félix Brun	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Pré Gaudry	
					au débouché sur la rue Pré Gaudry	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10573	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le mercredi 11 septembre 2019, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le mercredi 11 septembre 2019
10574	Entreprise Sas Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Port du Temple		A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 9h à 16h
10575	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté impair, sur 10 mètres face au n° 38	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 16 septembre 2019
10576	Ville de Lyon - Musée d'art contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une bâche publicitaire à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Antonin Poncet	au droit du bâtiment de la Poste	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au jeudi 12 septembre 2019, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
10577	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Béchevelin	entre la rue Gilbert Dru et la rue des Trois Rois	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10578	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon lors des opérations d'élagage	Avenue de Champagne	sur la voie donnant accès au Château d'eau de la Duchère	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur la voie donnant accès au Château d'eau de la Duchère	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019
10579	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'un portail d'enceinte sur le square Montel	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule atelier sur stationnement	Rue du Bourbonnais	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 46	Le mercredi 11 septembre 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m de part et d'autre du n° 46	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10580	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	des hommes trafics seront positionnés dans les carrefours suivants afin de gérer la circulation des riverains dans le sens Ouest/Est	Rue Henri Barbusse	au débouché sur la rue Pierre Delore	Le mercredi 11 septembre 2019, de 9h à 18h
					au débouché sur la rue professeur Roux	
					au débouché sur la rue de Montagny	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		chaussée Nord, sens Est-Ouest entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, côté Nord entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
10581	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Lieutenant Colonel Girard	entre la rue Commandant Ayasse et l'avenue Général Leclerc	Le lundi 16 septembre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Commandant Ayasse et l'avenue Général Leclerc	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Commandant Ayasse et l'avenue Général Leclerc	
10582	Société publique locale Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une aire de temporisation pour les véhicules poids lourds desservant les chantiers de la Part Dieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté pair, entre le n° 44 et le n° 52 du lundi 06h00 au vendredi 19h00.	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au mardi 13 septembre 2022
					côté impair, entre le n° 61 et le n° 67 du lundi 06h00 au vendredi 19h00.	
10583	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belissen	au droit du n°50	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10584	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égavage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel, au droit des opérations d'égavage	Rue Guillaume Paradin	trottoir Nord, trottoir Sud	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10585	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	au droit du bâtiment des Archives municipales	A partir du vendredi 13 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10586	Entreprises De Filippis/ Coiro/ Ejl/ Eurovia Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 15 m, au droit du n° 9	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
10587	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Kimmerling		Le mercredi 11 septembre 2019, de 7h30 à 17h
10588	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et le cours Richard Vitton	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019
10589	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de l'avancement du chantier la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	entre les n° 186 et n° 178 des deux côtés de la chaussée, entre les n° 186 et n° 178	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 9h à 16h30 A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10590	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 13 septembre 2019
10591	Entreprise Ecec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6 A	A partir du vendredi 13 septembre 2019 jusqu'au dimanche 13 octobre 2019
10592	Entreprise De Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du SYTRAL	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	côté Est, sur le trottoir, sur 30 m au Nord de la place Charles Béraudier	A partir du samedi 14 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10593	Association La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue	la circulation des piétons sera interdite au droit de l'intervention l'accès et le stationnement seront autorisés	Place de la République	côté Nord	Le dimanche 15 septembre 2019, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10594	Société Lyon Parc Auto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vernissage d'une exposition dans le cadre de la Biennale d'Art Contemporain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claudia		Le jeudi 12 septembre 2019, de 17h à 23h45
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 12 septembre 2019
10595	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à une construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gilbert Dru	sur 30 m, au Nord de la rue Béchevelin	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 25 septembre 2019
				Rue Béchevelin	entre la rue d'Aguesseau et la rue Montesquieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Gilbert Dru	sur 30 m, au Nord de la rue Bechevelin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Béchevelin	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Aguesseau et la rue Montesquieu				
10596	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'hydrocurage dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Henri Barbusse		A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 5h à 20h
				Boulevard Pinel	entre avenue Jean Mermoz et la rue Chevalier	
				Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Michelet et le boulevard Pinel	
				Boulevard Edmond Michelet		
				Rue Pierre Verger		
				Avenue de Pressensé		
				Rue Challemeil Lacour		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Simon Fryd		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Simon Fryd		
				Rue Henri Barbusse		
				Avenue de Pressensé		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Pierre Verger		
	Boulevard Edmond Michelet					
	Avenue Jean Mermoz	entre le boulevard Michelet et le boulevard Pinel				
	Boulevard Pinel	entre avenue Jean Mermoz et la rue Chevalier				
	Rue Challemeil Lacour					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10597	Entreprise Agence Tribune de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Grande Journée de la mobilité électrique	des animations seront autorisées	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		Le samedi 14 septembre 2019, de 9h à 18h
				Allée Ambroise Croizat		
			des installations seront autorisées	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		A partir du vendredi 13 septembre 2019, 8h, jusqu'au samedi 14 septembre 2019, 20h
				Allée Ambroise Croizat		
10598	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Avenue du Vingt Cinquième Rts	chaussée Est montante, de part et d'autre de l'engin de levage au niveau du n° 146	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, de 21h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Est montante, entre la rue Mouillard et l'avenue de Champagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Est montante, côté Est sur 10 m au droit du n° 146	
			un homme trafic sera positionné aux intersections pour gérer le flux riverains par alternat en piquets K10		chaussée Est montante, au débouché sur le carrefour avec la rue Mouillard	
					chaussée Est montante au débouché sur le carrefour Lanesan/ Champagne	
10599	Association Union des commerçants Lyon Coté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie de la Croix-Rousse	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Perrod	entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	Le vendredi 20 septembre 2019, de 8h à 22h
				Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue Pailleron	
				Place de la Croix-Rousse	ainsi que la petite place de la Croix-Rousse	
				Rue Pailleron	entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse	
				Boulevard de la Croix Rousse	contre-allée Nord, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse	
				Rue du Chariot d'Or	entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
				Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse	
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon	
				Rue Jacques Louis Hénon	entre la Grande rue de la Croix Rousse et la rue de Cuire	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10599	Association Union des commerçants Lyon Coté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie de la Croix-Rousse	la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de la Croix Rousse	entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	Le vendredi 20 septembre 2019, de 8h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	côté Nord, au droit de la partie comprise entre le n°125 et le n°131	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 13h30, jusqu'au samedi 21 septembre 2019, 22h
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon, y compris sur le parking entre la place de la Croix Rousse et le n° 168	
				Rue Pailleron	entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
				Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue de Nuits	
				Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix-Rousse	
				Place de la Croix Rousse	(ainsi que la petite place)	
				Grande Rue de la Croix Rousse	entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	
				Rue Perrod	entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	
				Place Commandant Arnaud		
				Place Bertone	chaussée Ouest	
				Rue du Chariot d'Or	des deux côtés, entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue Belfort	
	Boulevard de la Croix Rousse	contre-allée Nord, des deux côtés, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse, y compris les emplacements taxis				
10600	Entreprise Barraud Yannick	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	sur 9 m, en face du n° 58/ 60 en face du n° 58/ 60	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au lundi 23 septembre 2019
10601	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur le trottoir situé au droit des n° 15 à 19	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10602	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit du n° 81	Le jeudi 12 septembre 2019, de 7h à 17h	
10603	Entreprise Vial Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue René Leynaud	sur le trottoir situé au droit du n° 8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 13 septembre 2019, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise		
					Montée de la Grande Côte		entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	au droit du n° 8		Le vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 19h
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue des Capucins		
10604	Entreprise Game Factory	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019	
10605	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Eugène Pons	partie comprise entre la rue Jean Jullien et le n° 38	A partir du lundi 16 septembre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, 17h	
10606	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	trottoir Nord, sur 40 m, au droit du n°2	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 40 m, au droit du n°25		
10607	Entreprise Alloin Concept Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue des Tables Claudiennes	sur 10 m sur la zone de desserte située au droit du n°8	A partir du mardi 10 septembre 2019 jusqu'au mardi 17 septembre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n°8		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10608	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Richan	entre le n° 12 et la rue de Belfort	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au lundi 23 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et la rue de Belfort	
10609	Entreprise Barron Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10610	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sens Sud/Nord, entre les n° 159 et n° 165	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 159 et n° 165	
10611	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019
10612	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur le trottoir situé au droit du n° 25	Le mercredi 11 septembre 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		au droit du n° 25, zone de desserte comprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10613	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'V	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Chevalier de St Georges	sur 15 m, (entre le n° 52 et le bâtiment de la Sucrière quai Rambaud)	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
10614	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté impair, sur 6 m au droit du n° 21	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
10615	Entreprise Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vernissage d'une exposition	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	au droit de la partie comprise entre le n° 32 et le n° 36	A partir du jeudi 12 septembre 2019, 8h, jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, 0h
10616	Association Conseil de quartier Saint Rambert Ile Barbe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des Journées Européennes du Patrimoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Henri Barbusse	sur 2 emplacements en talon, à l'Est de la place	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 22 septembre 2019, 20h
					sur 5 emplacements en talon, au Nord de la place	
10617	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bungalow de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Cours Docteur Long	entre la rue Charles Richard et la rue Louise	Le lundi 16 septembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, entre le n° 83 et le n° 87	Le lundi 16 septembre 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10618	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piéton d'une largeur minimum de 2 m sera maintenu en permanence et le double sens cyclable sera conservé	Rue de la Vilette	côté pair, sur 15 m au droit du n° 78 côté pair, sur 20 m au droit du n° 78	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 7h à 17h
10619	Association Union des commerçants Lyon Côté Croix Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur le parking situé à côté de la Mairie du 4ème entre la rue Villeneuve et la place des Tapis en face du n° 147 sur le trottoir entre la rue de la Terrasse et la rue Denfert Rochereau (côté mairie du 4ème)	A partir du vendredi 20 septembre 2019, 13h30, jusqu'au dimanche 22 septembre 2019, 22h
10620	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Balthazar	entre le n° 10 et n° 14	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019, de 13h à 17h
10621	Jeune Chambre économique de Lyon et de la mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation dans le cadre du World Clean Up Day 2019	des animations seront autorisées des installations seront autorisées	Esplanade François Mitterrand		Le samedi 21 septembre 2019, de 11h à 15h Le samedi 21 septembre 2019, de 9h à 17h
10622	Ville de Lyon - Musée d'art contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'une bâche publicitaire à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Place Antonin Poncet	au droit du bâtiment de la Poste	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 septembre 2019, de 8h à 18h
10623	Entreprise Nouvetra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de structures métalliques à l'intérieur du réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod Place des Pavillons	côté impair sur 30 m à l'Ouest du n°11 sur le stationnement en épi chaussée Sud, côté Sud, sur le stationnement en épi à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
10624	Association Lyon Cargo Bike	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Lyon Cargo Bike Festival	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épargne	côté Est, sur les 10 derniers emplacements en bataille sur le parking situé au Sud de l'entrée du parc Blandan	Le dimanche 22 septembre 2019, de 7h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10625	Association Les Coquelicots du 3ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	sur 25 mètres, en face du n°42	Le samedi 21 septembre 2019, de 6h à 20h
			l'installation de stands sera autorisée	Esplanade du Dauphiné		Le samedi 21 septembre 2019, de 6h30 à 20h
10626	Entreprise Eiffage Métal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Quai François Barthélémy Arlès Dufour	au droit du centre commercial Confluence	A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 21h à 6h
			l'accès et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			A partir du lundi 9 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 0h à 8h
10627	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	trottoir Ouest entre le n°17 et la montée Ratter	Le jeudi 12 septembre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord / Sud entre le n°17 et la montée Ratter	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 40 m entre le n° 12 et 17	Le jeudi 12 septembre 2019
10628	Entreprise Reppelin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	côté impair, sur 10 m au droit du n° 117	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
10629	Entreprise Eodd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage pour le compte de la SPL Confluence	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vuillerme	côté Ouest, sur 50 m de part et d'autre de la rue Nivière-Chol	A partir du mercredi 11 septembre 2019 jusqu'au vendredi 13 septembre 2019, de 7h30 à 17h
10630	Entreprise Karl Décor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 101	Le vendredi 13 septembre 2019, de 7h à 19h
10631	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration de camions de livraison et d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villebois Mareuil	côté impair, sur 20 m au droit du n° 17	A partir du jeudi 12 septembre 2019 jusqu'au dimanche 31 mai 2020

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10632	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sous régime d'alternant par panneaux de type B15/C18 ou par feux de type KR11	Rue Docteur Edmond Locard	entre la rue de Champvert et la rue Sœur Janin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée entre la rue de Champvert et la rue Sœur Janin
10633	Entreprise Omer Louis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	A partir du mardi 17 septembre 2019 jusqu'au mercredi 18 septembre 2019
						A partir du jeudi 19 septembre 2019 jusqu'au samedi 19 octobre 2019
10634	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation à contre sens de la circulation générale des véhicules du demandeur sera autorisée	Rue d'Alsace Lorraine	entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	Le lundi 16 septembre 2019, de 8h30 à 16h
			la circulation des piétons sera interdite		sur trottoir situé au droit des n°11 et 13, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Roger Violi et la rue Eugénie Brazier	
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Eugénie Brazier	
10635	Entreprise Julien Micollet Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté pair (Sud), sur 15 m, entre le n° 24 et l'avenue Maréchal de Saxe	Les lundi 16 septembre 2019 et jeudi 19 septembre 2019, de 7h à 19h
10636	Entreprise Sotrimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 16 septembre 2019 jusqu'au vendredi 20 septembre 2019

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Marcelin	Nathan	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Arrêté de nomination stagiaire
Tabtoub	Malika	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Arrêté de nomination stagiaire
Boitoux	Serge	Adjoint technique territorial	Stagiaire	06/07/2019	Education	Arrêté rectificatif
Belkaibech	Sarah Aïcha	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	Stagiaire	02/07/2019	Enfance	Arrête rectificatif
Abekhouch	Fadila	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Ansieau	Nora	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Benallal	Ambre	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Boukioud	Mahjoub	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Fournel	Marianne	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Gueguen	Gaëlle	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Mayor	Cécilia	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Ziani	Abdelmalek	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
El Alami	Nassira	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Gobet	Ombeline	Atsem principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Khemiri	Radhia	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Laffi	Tourkian	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Longo	Patricia	Atsem principal 2ème classe	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Nguyen Van Phu	Augustine	Adjoint technique	Stagiaire	01/09/2019	Education	Nomination stagiaire
Prevalet	Coraline	Educateur de jeune enfant	Non titulaire	05/08/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Amar	Cherazade	Adjoint technique	Non titulaire	26/08/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Deme	Kady	Adjoint technique	Non titulaire	01/08/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Mayen	Stévia	Adjoint technique	Non titulaire	26/08/2019	Enfance	Recrutement remplaçant
Goncalves	Johnny	Adjoint technique	Non titulaire	26/08/2019	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Hidalgo	Alexandra	Adjoint administratif	Contractuel	01/09/2019	Education	Complément temps partiel
Pech	Isabelle	Adjoint technique	Non titulaire	26/08/2019	Enfance	Recrutement complément temps partiel
Carnot	Anise	Adjoint administratif	Contractuelle	01/09/2019	Education	Complément temps partiel
Hamadi	Anissa	Adjoint administratif	Contractuelle	01/09/2019	Education	Complément temps partiel
Attout	Amal	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/09/2019	Education	Contrat
Beaumont	Sarah	Attaché	Stagiaire	09/09/2019	Théâtre des Célestins	Recrutement par voie de détachement
Wirsum	Gaëtan	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	03/09/2019	Théâtre Nouvelle génération	Recrutement par mutation
Tena	Julie	Atsem principal 2ème classe	Titulaire	01/09/2019	Education	Mutation
Terreros	Elodie	Atsem principal 1ère classe	Titulaire	01/09/2019	Education	Mutation
Villette	Evelyne	Atsem principal 2ème classe	Titulaire	01/09/2019	Education	Mutation

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Debchoune	Samia	Adjoint administratif territorial	Stagiaire	09/05/2019	Education	Arrêté rectificatif
Bonnard	Lucie	Adjoint administratif	Titulaire	01/09/2019	Musée des beaux arts	Réintégration
Combe	Sophie	Rédacteur	Contractuelle	01/09/2019	Education	Réintégration
Eveillard	Sabrina	Atsem principal 2ème classe	Titulaire	01/09/2019	Education	Réintégration
Mekki	Imane	Adjoint technique territorial	Titulaire	25/08/2019	Education	Réintégration

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rakouby	Nabil	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Contractuel	01/07/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Yoh	Kre Elise	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Duparchy	Margaux	Technicien paramédical de classe normale	Contractuel	01/04/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Peillet	Gérard	Adjoint technique	Contractuel	01/07/2019	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bouri	Sabrina	Adjoint administratif	Stagiaire	01/08/2019	CCAS	Nomination Stagiaire catégorie C
Amichi	Assia	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Stagiaire	01/05/2019	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C
Muller	Laurence	Psychologue de classe normale	Stagiaire	01/05/2019	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A
Ayari	Hamel	Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	Stagiaire détaché	01/05/2019	CCAS	Détachement pour stage interne VDL/CCAS

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 23 septembre 2019 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain – Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 août 2019

DP 069 387 19 01785 déposée le 12 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 34 rue Pierre Sémard Lyon 7ème Superficie du terrain : 1599 m² - Demandeur : Mme Plasse Ophélie 22 quai Claude Bernard 69007 Lyon

DP 069 387 19 01786 déposée le 12 août 2019 - Projet : Réfection de souche de cheminées - Terrain : 32-34 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 738 m² - Demandeur : Plénitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Vecchio Sébastien

DP 069 385 19 01787 déposée le 12 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 66 bis rue Saint Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 415 m² - Demandeur : Chocolaterie Saladino 66 BIS rue Saint Jean 69005 Lyon - Mandataire : M. Saladino Bruno

DP 069 382 19 01788 déposée le 12 août 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 4 quai Rambaud Lyon 2ème Superficie du terrain : 220 m² - Demandeur : Plénitude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 385 19 01789 déposée le 12 août 2019 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 1 petite rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 383 19 01790 déposée le 13 août 2019 - Projet : Ravalement d'un mur pignon - Terrain : 62 cours Eugénie Lyon 3ème Superficie du terrain : 413 m² - Demandeur : M. Mezrakian Emmanuel 62 cours Eugénie 69003 Lyon

DP 069 381 19 01791 déposée le 13 août 2019 - Projet : Changement de destination d'un bureau en logement - Terrain : 11 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 222 m² - Demandeur : Mme Froideval Emilie 35 chemin des Grandes Blâches 07130 Saint-Péray

P 069 382 19 01792 déposée le 13 août 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en local professionnel - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : M. Rolland Jean-François 51 boulevard Saint Louis 43000 Le Puy en Velay

DP 069 389 19 01793 déposée le 13 août 2019 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 341 rue de la Piémence Lyon 9ème Superficie du terrain : 341 m²

terrain : 11527 m² - Demandeur : Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon - Mandataire : M. François David

DP 069 389 19 01794 déposée le 13 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 75 rue du Bourbonnais Lyon 9ème Superficie du terrain : 1483 m² - Demandeur : Immavin 30 rue du 35ème Régiment d'aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Witflin Vincent

DP 069 382 19 01795 déposée le 14 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 2131 m² - Demandeur : Lord of Rose 8 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : Mme Albane Large

DP 069 382 19 01796 déposée le 14 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue Casimir Perrier Lyon 2ème Superficie du terrain : 748 m² - Demandeur : Syndicat des copropriétaires du 21/23 rue Casimir Périer 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon

DP 069 382 19 01797 déposée le 14 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 377 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 47 bis Avenue Hoche 75008 Paris - Mandataire : Mme Dabat Maylis

DP 069 388 19 01798 déposée le 16 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Emile Combes Lyon 8ème Superficie du terrain : 491 m² - Demandeur : M. Catrin Antonin 32 rue du bocage 69008 Lyon

DP 069 387 19 01799 déposée le 16 août 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en un logement - Terrain : 80 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 238 m² - Demandeur : Sci Montesquieu 243 chemin de Saint Bonnet 69670 Vaugneray - Mandataire : M. Suzon Julien

DP 069 383 19 01800 déposée le 16 août 2019 - Projet : Modification de façades - Terrain : 15 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème Superficie du terrain : 1738 m² - Demandeur : Médecins du Monde 15 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Mandataire : Mme Baril Paola

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain – Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 août 2019

PC 069 385 19 00263 déposé le 12 août 2019 - Projet : Extension et réhabilitation d'une maison individuelle et construction d'une piscine - Surface créée : 36 m² - Terrain : 3 impasse des Cytises Lyon 5ème Superficie du terrain : 1188 m² - Demandeur : Adv Invest 21 chemin des Chalets 69260 Charbonnières-les-Bains - Mandataire : M. Divac Alexandre

PC 069 382 19 00264 déposé le 13 août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en commerce et modification de façades - Surface créée : 155 m² - Terrain : 23 rue Childebert 10 -16 rue Stella Lyon 2ème Superficie du terrain : 884 m² - Demandeur : Rpg Sas 60 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg La Reine - Mandataire : M. Madelpuech Pierre - Auteur : M. Lamy Pascal 10 Villa des Nymphéas 75020 Paris

PC 069 385 19 00265 déposé le 13 août 2019 - Projet : Modification de façades et changement de menuiseries - Terrain : 17 montée Saint-Barthélemy Lyon 5ème Superficie du terrain : 573 m² - Demandeur : Mme Aze Charlène 81 rue Boileau 69006 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain – Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 12 au 16 août 2019

US 069 387 19 00343 déposé le 13 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 62,80 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 171 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 4490 m² - Demandeur : M. Nguyen Thanh Cong 12 impasse Belleoef 69003 Lyon - Auteur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon

US 069 382 19 00344 déposé le 13 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 69,47 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : Mme Rolland Marie 15 rue de Condé 69002 Lyon - Auteur : Quadral Immobilier 17 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 12 au 16 août 2019

DP 069 387 19 00780 Décision du 14 août 2019 à Sci Entraide Familiale 56 rue Auguste Comte 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 52 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 383 19 00855 Décision du 14 août 2019 à M. Brunel Guillaume 25 rue Feuillat 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 25 rue Feuillat Lyon 3ème

DP 069 381 19 01213 Décision du 14 août 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Rivet Lyon 1er

DP 069 383 19 01260 Décision du 14 août 2019 à Ars-1 138 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial - Surface créée : 32 m² - Terrain : 138 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 19 01308 Décision du 14 août 2019 à Mairie de Lyon 03 215 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : rue Moncey Lyon 3ème

DP 069 383 19 01322 Décision du 14 août 2019 à Elezen 248 rue André Philip 69003 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 248 rue André Philip Lyon 3ème

DP 069 383 19 01376 Décision du 14 août 2019 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 quai Victor Augagneur Lyon 3ème

DP 069 387 19 01395 Décision du 14 août 2019 à M. Lambert Cédric 6 allée du Bon Lait 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 allée du Bon Lait Lyon 7ème

DP 069 388 19 01417 Décision du 14 août 2019 à Sas Robin Perrot 93 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 93 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème

DP 069 383 19 01422 Décision du 14 août 2019 à Sdc 139 Avenue de Saxe 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 139 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

DP 069 383 19 01425 Décision du 14 août 2019 à G2M 41 route de la Libération 69110 Sainte Foy les Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 127 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

DP 069 383 19 01427 Décision du 14 août 2019 à Grand Café de la Préfecture 10 rue Servient 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 rue Servient Lyon 3ème

DP 069 383 19 01434 Décision du 14 août 2019 à Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 56-58 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 383 19 01438 Décision du 14 août 2019 à Sdc Le Duguesclin 51 rue de Sèze 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de menuiseries - Terrain : 177-191 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 385 19 01465 Décision du 14 août 2019 à M. Jacquemet Paul Antoine 62 b avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 62b avenue du Point du Jour Lyon 5ème

DP 069 383 19 01490 Décision du 14 août 2019 à Mme Blanc Alice 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Changement de destination

de logement en bureaux - Terrain : 6 allée du Parc Lyon 3ème

DP 069 388 19 01503 Décision du 14 août 2019 à M. Debost Jean-François 7 rue Professeur Morat 69008 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 7 rue Professeur Morat Lyon 8ème

DP 069 388 19 01507 Décision du 14 août 2019 à la Région Auvergne Rhône Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Projet : Modification et ravalement de façade, changement de menuiseries, et réfection de toiture - Terrain : 50 boulevard des Etats-Unis Lyon 8ème

DP 069 383 19 01525 Décision du 14 août 2019 à Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 120 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 385 19 01532 Décision du 14 août 2019 à M. Tourret Jean-Marc 3 rue des Antonins 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 68 rue Saint-Jean Lyon 5ème

DP 069 387 19 01557 Décision du 14 août 2019 à Sdc Perspective 7 27 b avenue des Sources 69009 Lyon - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 22-26 rue Commandant Ayasse Lyon 7ème

DP 069 383 19 01560 Décision du 14 août 2019 à Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 38 rue Professeur Florence Lyon 3ème

DP 069 388 19 01562 Décision du 14 août 2019 à Association Popinns 164 rue Challemel Lacour 69008 Lyon - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 164 rue Challemel Lacour Lyon 8ème

DP 069 387 19 01580 Décision du 14 août 2019 à Entraide Protestante de Lyon 30 rue Rachais 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 rue Rachais Lyon 7ème

DP 069 387 19 01581 Décision du 14 août 2019 à Entraide Protestante de Lyon 30 rue Rachais 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 334 rue André Philip Lyon 7ème

DP 069 383 19 01587 Décision du 14 août 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 place Bir-Hakeim Lyon 3ème

DP 069 383 19 01594 Décision du 14 août 2019 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : Place Pierre Simon Ballanche Lyon 3ème

DP 069 383 19 01601 Décision du 14 août 2019 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 18 rue Camille Lyon 3ème

DP 069 387 19 01612 Décision du 14 août 2019 à Amplifon Spa 22 avenue Aristide Briand 94110 Arcueil - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 118 cours Gambetta Lyon 7ème

DP 069 388 19 01637 Décision du 14 août 2019 à Ehpad Korian Saisons Dorées 8 rue Antoine Péricaud 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue Antoine Péricaud Lyon 8ème

DP 069 383 19 01640 Décision du 14 août 2019 à Cabinet de kinésithérapie 54 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 54 cours du Docteur Long Lyon 3ème

DP 069 388 19 01652 Décision du 14 août 2019 à Mme Adjou Irène 19 rue Garon-Duret 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 19 rue Garon-Duret Lyon 8ème

DP 069 387 19 01674 Décision du 14 août 2019 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 38-52 rue Challemel Lacour Lyon 7ème

DP 069 387 19 01723 Décision du 14 août 2019 à Sci Victom 141 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue Renan Lyon 7ème

DP 069 383 19 01745 Décision du 14 août 2019 à M. Chazelles Bernard Félix La Brioude 69770 Villechenève - Projet : Modification de façade - Surface créée : 6 m² - Terrain : 104 rue Baraban Lyon 3ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 12 au 16 août 2019

PC 069 383 16 00353 M01 - Arrêté du 14 août 2019 Modificatif à M. Flatin Eric 11 rue François Villon 69003 Lyon - Projet : Construction d'une piscine et création de places de stationnement - Terrain : 11 rue François Villon Lyon 3ème

PC 069 387 17 00201 M03 - Arrêté du 14 août 2019 Modificatif à Sci Utei Tourville Guillotière 62 rue de Bonnel 69446 Lyon Cedex 03 - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 43 logements, d'1 local commercial et création de 42 aires de stationnement - Surface créée : 3372 m² - Terrain : 156-162 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème

PC 069 388 17 00308 M01 - Arrêté du 14 août 2019 Modificatif à Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 3891 m² - Terrain : 17 rue des Hérideaux Lyon 8ème

PC 069 388 18 00240 M01 - Arrêté du 14 août 2019 Modificatif à Sagec Rhône-Alpes 2 avenue de Genève 74140 Douvaine - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 11 logements, rénovation d'une maison individuelle et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 876 m² - Terrain : 3 - 3 bis rue Saint Gervais Lyon 8ème

PC 069 388 18 00365 M01 - Arrêté du 14 août 2019 Modificatif à M. Mohlo Marc 10 quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en 2 logements avec modification de façade - Surface créée : 60 m² - Terrain : 65 rue Pierre Delore Lyon 8ème

PC 069 387 18 00401 - Arrêté du 14 août 2019 à Isara 23 rue Jean Baldassini 69364 Lyon Cedex 07 - Projet : Installation de bâtiments modulaires provisoires et réhabilitation d'un bâtiment existant - Surface créée : 505 m² - Terrain : 186 rue de Gerland Lyon 7ème

PC 069 382 19 00065 - Arrêté du 14 août 2019 à Copropriété du 29 Place Bellecour 33 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 387 19 00112 - Arrêté du 14 août 2019 à Taverne Gutenberg 10 impasse des Chalets 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local industriel en bureaux et en local de service public ou d'intérêt collectif avec modification de façade - Surface créée : 1866 m² - Terrain : 10 impasse des Chalets Lyon 7ème

PC 069 388 19 00123 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Bourrel Arnaud 51 rue Antoine Lumière 69008 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 51 rue Antoine Lumière Lyon 8ème

PC 069 389 19 00148 - Arrêté du 14 août 2019 à Les Passerelles 162 allée de la Croisée 69760 Limonest - Projet : Construction d'une mezzanine et modification de façade - Surface créée : 176 m² - Terrain : 24 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

PC 069 389 19 00164 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Rodrigues Marinho Paulo Antonio 3 place Maurice Bariod 69009 Lyon - Projet : Démolition partielle. Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 82 m² - Terrain : 3 impasse Auguste Rodin Lyon 9ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 12 au 16 août 2019

PD 069 383 19 00023 - Arrêté du 14 août 2019 à Ville de Lyon Place Louis Pradel 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Démolition partielle d'un immeuble - Terrain : 30 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 12 au 16 août 2019

US 069 381 19 00283 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Bonnet Léo 34 rue Saint Sauveur 75002 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41,47m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue des Fantasques Lyon 1er

US 069 381 19 00284 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Villalonga Christophe 73 B rue Coste 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Imbert Colomès Lyon 1er

US 069 383 19 00287 - Arrêté du 14 août 2019 à Technisim Consultants 2 rue Saint Théodore 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 88,14 m² en bureaux au rez-de-chaussée - Terrain : 314-316 rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 383 19 00291 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Blanc Hervé 48 rue de l'Abondance 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 48 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Pierre Renaudel Lyon 3ème

US 069 382 19 00293 - Arrêté du 14 août 2019 à Mme Glycococalos Sabrina 1004 chemin de Béluzé 69760 Limonest - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue de Condé Lyon 2ème

US 069 386 19 00296 - Arrêté du 14 août 2019 à Mme Guillot Audilenz 42 rue d'Aubigny 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation 53 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 83 rue Masséna Lyon 6ème

US 069 383 19 00299 - Arrêté du 14 août 2019 à M. et Mme Moreno Yves et Isabelle 7 rue Claude Salvy 66700 Argelès sur Mer - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 252 bis rue Paul Bert Lyon 3ème

US 069 382 19 00310 - Arrêté du 14 août 2019 à M. et Mme Palombi et Porraz Serge et Stéphanie 23 bis chemin de l'Indiennerie 69450 Saint-Cyr-au-Mont d'or - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 rue Mercière Lyon 2ème

US 069 383 19 00314 - Arrêté du 14 août 2019 à M. Bournigaud Guillaume 35 rue du Belvédère 69270 Fontaines-Saint-Martin - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,07 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 51 bis avenue Lacassagne Lyon 3ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 août 2019

DP 069 387 19 01801 déposée le 19 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 35 rue Claude Boyer Lyon 7ème Superficie du terrain : 562 m² - Demandeur : M. Allier Adrien 35 rue Claude Boyer 69007 Lyon

DP 069 387 19 01802 déposée le 19 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 107 avenue Debourg Lyon 7ème Superficie du terrain : 4135 m² - Demandeur : Mme Louchard Julia 107 avenue Debourg 69007 Lyon

DP 069 386 19 01803 déposée le 20 août 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial et activités de services en un logement - Terrain : 58 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 3051 m² - Demandeur : M. Derian Joël 1 rue du Tonkin 69100 Villeurbanne

DP 069 386 19 01804 déposée le 20 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 17 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 550 m² - Demandeur : Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon

DP 069 382 19 01805 déposée le 20 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 6 rue Marcel Gabriel Rivière Lyon 2ème Superficie du terrain : 866 m² - Demandeur : Hospices Civils De Lyon 3 quai des Célestins 69299 Lyon

DP 069 385 19 01806 déposée le 19 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : Bistrattoria 49 quai Pierre Scize 69002 Lyon - Mandataire : Mme Comerro Isabelle

DP 069 387 19 01807 déposée le 20 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue Dansard Lyon 7ème Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : Syndicat des copropriétaires 99 rue Duguesclin 69006 Lyon - Mandataire : M. Hornus Denis

DP 069 381 19 01808 déposée le 20 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Delagrangé Jean-Luc

DP 069 381 19 01809 déposée le 20 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 380 m² - Demandeur : HA1 8 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Palengat Julien

DP 069 383 19 01810 déposée le 21 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 155 cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 375 m² - Demandeur : Csc 155 cours Albert thomas 69003 Lyon - Mandataire : M. Fentroui

DP 069 386 19 01811 déposée le 21 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 64 rue Duguesclin Lyon 6ème Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : Asia Accompany 20 rue Vauban 69006 Lyon - Mandataire : Mme Jiang-Laine Hua

DP 069 385 19 01812 déposée le 21 août 2019 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 11 avenue Debrousse Lyon 5ème Superficie du terrain : 1095 m² - Demandeur : Mme Comte-Colombin Sophie 11 avenue Debrousse 69005 Lyon

DP 069 381 19 01813 déposée le 22 août 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue Sainte Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 215 m² - Demandeur : M. Spitz Jérôme 11 rue Sainte Catherine 69001 Lyon

DP 069 389 19 01814 déposée le 22 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 36 avenue Barthélemy Buyer Lyon 9ème Superficie du terrain : 459 m² - Demandeur : M. et Mme Chatelet Claire et Amaury 36 avenue Barthélemy Buyer 69009 Lyon

DP 069 382 19 01815 déposée le 22 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 338 m² - Demandeur : Carré jaune 50 rue Franklin 69002 Lyon - Mandataire : M. Bello Frédéric

DP 069 388 19 01816 déposée le 22 août 2019 - Projet : Aménagement d'un garage en un logement, changement de menuiseries et remise en peinture - Terrain : 38 rue Laurent Carle Lyon 8ème Superficie du terrain : 398 m² - Demandeur : M. Delange Jean-Michel 38 rue Laurent Carle 69008 Lyon

DP 069 383 19 01817 déposée le 22 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 rue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : M. Bidet Loïc 122 boulevard Emile Zola 69600 Oullins

DP 069 381 19 01819 déposée le 22 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Paul Chevanard 3 place Messonnier Lyon 1er Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : Eurl Pharmacie du Serpent 14 rue Paul Chevanard 69001 Lyon - Mandataire : Mme Perville Caroline

DP 069 384 19 01820 déposée le 23 août 2019 - Projet : Pose d'une borne Ecp3D par Enedis - Terrain : 4 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Sdc Claude-Joseph Bonnet 4 4 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon - Mandataire : M. Chalon René

DP 069 381 19 01821 déposée le 23 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 place Sathonay Lyon 1er Superficie du terrain : 526 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 385 19 01822 déposée le 23 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10 avenue de Ménival Lyon 5ème Superficie du terrain : 69405 m² - Demandeur : Havah 10 avenue de Ménival 69005 Lyon - Mandataire : M. Perrot Victor

DP 069 383 19 01823 déposée le 23 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 4 rue Etienne Richerand Lyon 3ème Superficie du terrain : 114 m² - Demandeur : Sci Des deux vallées 492 route de Saint-Oblas 38780 Oytier-Saint-Oblas - Mandataire : Mme Orriols Karine

DP 069 381 19 01824 déposée le 23 août 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : Pharmacie de l'Opéra 3 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Mme Lefebvre Bénédicte

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 août 2019

PC 069 389 16 00464 M02 déposé le 23 août 2019 Modificatif - Projet : Construction de 9 logements et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 653 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9ème Superficie du terrain : 1228 m² - Demandeur : In Li Aura 101 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Mandataire : M. Hamelin Guillaume - Auteur : Atelier Des Vergers 12 boulevard de l'Etivallière 42000 Saint Etienne

PC 069 381 19 00266 déposé le 19 août 2019- Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Surface créée : 74 m² - Terrain : 28 rue Burdeau Lyon 1er Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : Mme Barillaro Brunella 17 rue René Leynaud 69001 Lyon

PC 069 385 19 00267 déposé le 20 août 2019 - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine - Surface créée : 153 m² - Terrain : Montée de la Sarra Lyon 5ème Superficie du terrain : 4337 m² - Demandeur : M. Gaden Romain 6 rue Garibaldi 69003 Lyon - Auteur : Philippe Robert Architecte 2 avenue des Sorbiers 44500 La Baule

PC 069 383 19 00268 déposé le 21 août 2019 - Projet : Démolition partielle, extension et réhabilitation d'une maison individuelle - Surface créée : 30 m² - Terrain : 59 bis cours eugenie Lyon 3ème Superficie du terrain : 740 m² - Demandeur : M. Sevain François 35 rue Pierre Bonnaud 69003 Lyon - Auteur : Mme Jacquemin Camille 5 rue de la Martinière 69001 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 19 au 23 août 2019

US 069 385 19 00345 déposé le 19 août 2019- Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue de Gadagne Lyon 5ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Mme Jabouley Vaissière Monique 7 chemin du Petoulet 83320 Carqueiranne - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 19 00346 déposé le 21 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40,88 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Calliet Lyon 1er Superficie du terrain : 1826 m² - Demandeur : M. Feschet Xavier 1 Austin Road West Kowloon, Hong Kong - Auteur : Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03

US 069 385 19 00347 déposé le 21 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 34 montée Saint-Barthélemy Lyon 5ème Superficie du terrain : 564 m² - Demandeur : M. Ladjal Sofien 53 rue Jean-Claude Vivant 69100 Villeurbanne - Auteur : Régie Bagnère Lépine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 386 19 00348 déposé le 21 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 145 rue Cuvier Lyon 6ème Superficie du terrain : 174 m² - Demandeur : M. Malley-Degros Antoine 145 rue Cuvier 69006 Lyon - Auteur : Citya Vendôme Lumière 119 rue Tête d'Or 69006 Lyon

US 069 383 19 00349 déposé le 22 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,83 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Turbil Lyon 3ème Superficie du terrain : 380 m² - Demandeur : M. et Mme Chapuis Sanson Ludivine et Pierre 37 rue Descartes 69100 Villeurbanne

US 069 386 19 00351 déposé le 23 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37,2 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Professeur Weil Lyon 6ème Superficie du terrain : 295 m² - Demandeur : Mme Le Duc Maurer Dominique 62 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Auteur : Oralia 8 place Victor Hugo 69170 Tarare

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 19 au 23 août 2019

DP 069 383 19 01378 Décision du 21 août 2019 à Interiale 32 rue Blanche 75009 Paris - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 88 m² - Terrain : 314-316 rue Paul Bert Lyon 3ème

DP 069 383 19 01624 Décision du 21 août 2019 à Delavennat Sylvie 4 rue Général Brulard 69003 Lyon Cedex 03 - Projet : changement de menuiseries, ravalement de façade - Terrain : 4 rue Général Brulard Lyon 3ème

DP 069 383 19 01712 Décision du 21 août 2019 à Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 39 rue des Peupliers Lyon 3ème

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 30 août 2019

DP 069 381 19 01825 déposée le 26 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 impasse Flesselles Lyon 1er Superficie du terrain : 931 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : Mme Gay Nicole

DP 069 386 19 01826 déposée le 26 août 2019 - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 51 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 411 m² - Demandeur : Free Mobile 16 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris - Mandataire : M. Lombardini Maxime

DP 069 387 19 01827 déposée le 26 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 190 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1685 m² - Demandeur : Euromaster 180 avenue de l'Europe 38330 Montbonnot-Saint-Martin - Mandataire : M. Routa Fabrice

DP 069 383 19 01828 déposée le 26 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 39 rue professeur Florence Lyon 3ème Superficie du terrain : 1030 m² - Demandeur : M. Chervet Bernard 39 rue Professeur florence 69003 Lyon Cedex 03

DP 069 388 19 01829 déposée le 26 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue Jules Valensaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : Mme Andrade Maria Gisela 50 rue Jules Valensaut 69008 Lyon

DP 069 382 19 01830 déposée le 27 août 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 13 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 603 m² - Demandeur : Jonction 3 rue Jean Zay 69007 Lyon - Mandataire : M. Cusset Jean-Michel

DP 069 384 19 01831 déposée le 27 août 2019 - Projet : Installation de portails, de portillons et modification d'un mur de clôture - Terrain : 15 rue de Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 8177 m² - Demandeur : Region Auvergne Rhone Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Gracia Grecia

DP 069 386 19 01832 déposée le 27 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 105 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 1132 m² - Demandeur : Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : M. Douvier Simon

DP 069 387 19 01833 déposée le 27 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11b route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 133 m² - Demandeur : Mme Montaud-Royer Patricia 11 b route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 382 19 01834 déposée le 27 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Neowi 9 place Raspail 69007 Lyon - Mandataire : M. Tomassone Jean-Christophe

DP 069 384 19 01835 déposée le 27 août 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 19 m² - Terrain : 43 rue Eugène

Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 212 m² - Demandeur : M. Lepin Benjamin 12 rue Philippeville 69004 Lyon

DP 069 383 19 01836 déposée le 27 août 2019 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 8 rue Antoine Charial Lyon 3ème Superficie du terrain : 1615 m² - Demandeur : Agasca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : M. Bernard Olivier

DP 069 384 19 01837 déposée le 28 août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 23-24 place Tabareau Lyon 4ème Superficie du terrain : 417 m² - Demandeur : Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 384 19 01838 déposée le 28 août 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 35 chemin des Esses Lyon 4ème Superficie du terrain : 6857 m² - Demandeur : Mme Angles Marie Béatrice 35 chemin des Esses 69004 Lyon

DP 069 388 19 01839 déposée le 28 août 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 16 rue Seignemartin Lyon 8ème Superficie du terrain : 504 m² - Demandeur : Sci Gipamo 10 rue des Roseaux 69380 Chessy - Mandataire : M. Gillet Marc-Olivier

DP 069 382 19 01840 déposée le 29 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 62 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : Sdc Quay 12 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon - Mandataire : Sagnimorte Gestion

DP 069 383 19 01841 déposée le 29 août 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 6 impasse Victor Hugo Lyon 3ème Superficie du terrain : 554 m² - Demandeur : Sci As2m 320 avenue Berthelot 69008 Lyon - Mandataire : M. Anik Foued

DP 069 384 19 01842 déposée le 29 août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 75 rue Chazière Lyon 4ème Superficie du terrain : 20293 m² - Demandeur : Bocquet Des Garets et Chastel 60 rue Racine 69612 Villeurbanne Cedex - Mandataire : M. Gavaudan Jérôme

DP 069 386 19 01843 déposée le 29 août 2019 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon - Terrain : 3 rue Laurent Vibert Lyon 6ème Superficie du terrain : 714 m² - Demandeur : La Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69457 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Favre François

DP 069 381 19 01844 déposée le 29 août 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 rue Jean-Baptiste Say Lyon 1er Superficie du terrain : 259 m² - Demandeur : Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Taraquois David

DP 069 388 19 01845 déposée le 29 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 rue de la Meuse Lyon 8ème Superficie du terrain : 9441 m² - Demandeur : Domusvi Domicile 10 rue Chevreul 92150 Suresnes - Mandataire : M. Cerqueira Victor

DP 069 389 19 01846 déposée le 29 août 2019 - Projet : Modification et ravalement de façade et installation d'une clôture - Terrain : 99 rue Pierre Audry Lyon 9ème Superficie du terrain : 1039 m² - Demandeur : Sci Des Places C/O Cabinet Fay 15 rue d'Argenteuil 75001 Paris

DP 069 385 19 01847 déposée le 29 août 2019 - Projet : Aménagement intérieur d'une maison en 12 logements et transformation d'un garage en un logement - Surface créée : 49 m² - Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 3461 m² - Demandeur : Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : Mme d'Ambrosio Dora - Auteur : Exndo Architectures 3 rue Sainte-Marie des Terreaux 69001 Lyon

DP 069 383 19 01848 déposée le 30 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 rue d'Arménie Lyon 3ème Superficie du terrain : 6049 m² - Demandeur : Les Blouses roses 37 D rue d'Arménie 69003 Lyon - Mandataire : Mme Medina Anne-Marie

DP 069 381 19 01849 déposée le 30 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue du Garet Lyon 1er Superficie du terrain : 340 m² - Demandeur : M. Picot Arnaud 5 rue du Garet 69001 Lyon

DP 069 382 19 01850 déposée le 30 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 104 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 214 m² - Demandeur : Edgard Opticiens 19 rue Edouard Vaillant 37000 Tours - Mandataire : M. Quesnel Julien

DP 069 388 19 01851 déposée le 30 août 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 106-108 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1318 m² - Demandeur : Plénfétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Cognon Edgar

DP 069 389 19 01852 déposée le 30 août 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 32t quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 5780 m² - Demandeur : Beylats Participations 4 route de Lyon 69530 Brignais - Mandataire : M. Gonnet Michel

DP 069 387 19 01853 déposée le 30 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 rue Renan Lyon 7ème Superficie du terrain : 471 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 384 19 01854 déposée le 30 août 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue de Nuits Lyon 4ème Superficie du terrain : 145 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 382 19 01855 déposée le 30 août 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 rue Confort Lyon 2ème Superficie du terrain : 105 m² - Demandeur : Shilin 8 rue Confort 69002 Lyon - Mandataire : M. Pan Lin

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 30 août 2019

PC 069 388 18 00240 T02 déposé le 29 août 2019 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 11 logements, rénovation d'une maison individuelle et création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 876 m² - Terrain : 3 - 3 bis rue Saint Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 629 m² - Demandeur : SARL Le Privilège 2 avenue de Genève 74140 Douvaine - Mandataire : M. Garcia David - Auteur : Agréga Architectes Sas Danilo Impeciati 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 389 19 00269 déposé le 26 août 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle, modification de façade et de clôture, construction d'une piscine et d'un abri voitures - Surface créée : 33 m² - Terrain : 9 rue de la Persévérance Lyon 9ème Superficie du terrain : 683 m² - Demandeur : Drevard Jérôme 9 rue de la Persévérance 69009 Lyon - Auteur : Pinet Olivier 17 bd Waldeck Rousseau 42400 Saint-Chamond

PC 069 381 19 00270 déposé le 26 août 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du terrain : 10235 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGUIT 1 place de la Comédie 69001 Lyon

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 26 au 30 août 2019

US 069 386 19 00352 déposé le 26 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 73 rue Bellecombe Lyon 6ème Superficie du terrain : 363 m² - Demandeur : M. Darpheuille Jean-Michel 80 allée des Bleuets 69700 Beauvallon - Auteur : Oralia Bagnères et Lépinès 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 381 19 00353 déposé le 27 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'une partie (6,5 m²) d'un local d'habitation de 27 m² en cabinet de réflexologie - Terrain : 2 rue de la Muette Lyon 1er Superficie du terrain : 1066 m² - Demandeur : Mme Bernard Joséphine 2 rue de la Muette 69001 Lyon - Auteur : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon

US 069 386 19 00354 déposé le 29 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 13 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Duquesne Lyon 6ème Superficie du terrain : 870 m² - Demandeur : M. Clément Matthias 108 rue Lepic 75018 Paris - Auteur : Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 19 00355 déposé le 29 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Marius Audin Lyon 3ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : M. Jerrari Omar Glärnischstrasse 163 8708 Männedorf - Suisse - Auteur : M. Fourcaud-Trocme 2 rue Marius Audin 69003 Lyon

US 069 381 19 00356 déposé le 30 août 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,72 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 46 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1er Superficie du terrain : 347 m² - Demandeur : M. Seguy Julien 46 rue des Ecuireux 69001 Lyon - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 26 au 30 août 2019

DP 069 384 19 01006 Décision du 30 août 2019 à M. Leone Fabrice 15 rue Jacques-Louis Hénon 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4ème

DP 069 382 19 01167 Décision du 28 août 2019 à L'atelier Du Square 36 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11-13 rue Claudia Lyon 2ème

DP 069 387 19 01180 Décision du 30 août 2019 à Sdc Park Avenue 19 boulevard Eugene Deruelle 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Marie Madeleine Fourcade Lyon 7ème

DP 069 382 19 01253 Décision du 28 août 2019 à M. Pujalte Adrien 12 quai Saint Antone 69002 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 12 quai Saint Antoine Lyon 2ème

DP 069 386 19 01293 Décision du 30 août 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 33 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 386 19 01365 Décision du 30 août 2019 à Gaia 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de commerce et activité de services en 1 logement - Terrain : 12 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème

DP 069 389 19 01403 Décision du 30 août 2019 à Aussbez 21 avenue du Val de Saône 69580 Sathonay-Camp - Projet : Changement de destination d'un logement en local professionnel - Terrain : 43 rue Hector Berlioz Lyon 9ème

DP 069 387 19 01448 Décision du 30 août 2019 à Bet Ecmo 18 -20 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture et ravalement de façade - Terrain : 47 rue Elie Rochette Lyon 7ème

DP 069 386 19 01450 Décision du 30 août 2019 à M. Picard Geoffroy 3 quai Jean Moulin 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial et d'activités de service - Terrain : 61 rue Garibaldi Lyon 6ème

DP 069 381 19 01466 Décision du 29 août 2019 à Mme Ballot Christiane 8 rue de la Condemine 71120 Charolles - Projet : Modification de toiture - Terrain : 22 rue Pizay Lyon 1er

DP 069 384 19 01471 Décision du 30 août 2019 à Providence des Religieuses Trinitaires 13 rue Bony 69004 Lyon - Projet : Coupe et abattage de 10 arbres - Terrain : 13 rue Bony Lyon 4ème

DP 069 386 19 01486 Décision du 30 août 2019 à M. Doucede Julien 72 rue Vendôme 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 72 rue Vendôme Lyon 6ème

DP 069 388 19 01494 Décision du 29 août 2019 à Mme Serre Anne-Charlotte 86 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 110 m² - Terrain : 62 rue Philippe Fabia Lyon 8ème

DP 069 386 19 01498 Décision du 30 août 2019 à Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Bossuet Lyon 6ème

DP 069 382 19 01512 Décision du 29 août 2019 à Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 14 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 381 19 01524 Décision du 29 août 2019 à Sci Immobilière G C/O Régie Citya 19 rue Domer 69007 Lyon - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 1 place Tobie Robatel Lyon 1er

DP 069 382 19 01539 Décision du 29 août 2019 à Cabinet Berne 11 quai Clemenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 70 rue de la Charité Lyon 2ème

DP 069 388 19 01565 Décision du 29 août 2019 à M. Belarbi Mathieu 6 b chemin des Tours 69110 Sainte Foy les Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue du Docteur Victor Despeignes Lyon 8ème

DP 069 381 19 01567 Décision du 29 août 2019 à G.Guiraud 30 rue du Chariot d'Or 69004 Lyon - Projet : Réfection de souches de cheminées - Terrain : 20 rue Pierre Blanc Lyon 1er

DP 069 387 19 01571 Décision du 30 août 2019 à Mme Perdrix Alissone 13 rue Jangot 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue Jangot Lyon 7ème

DP 069 387 19 01602 Décision du 30 août 2019 à Sdc 27 Rue De Brest 27 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue Challemeil Lacour Lyon 7ème

DP 069 388 19 01622 Décision du 29 août 2019 à Sas Maison Bouaicha 75 boulevard des Etats Unis 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 75 boulevard des Etats Unis Lyon 8ème

DP 069 383 19 01625 Décision du 30 août 2019 à Dubois Clémence 130 grande rue de saint Clair 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet paramédical - Surface créée : 92 m² - Terrain : 11 rue François Gillet Lyon 3ème

DP 069 383 19 01636 Décision du 26 août 2019 à Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Carry Lyon 3ème

DP 069 383 19 01655 Décision du 30 août 2019 à Ville de Lyon Direction de la construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 boulevard Vivier Merle Lyon 3ème

DP 069 386 19 01673 Décision du 30 août 2019 à Amplim 6 rue du Petit Cheix 63600 Ambert - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue Malesherbes Lyon 6ème

DP 069 385 19 01690 Décision du 30 août 2019 à M. Vandroux Rémy 6 impasse de la Garde 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 impasse de la Garde Lyon 5ème

DP 069 383 19 01707 Décision du 30 août 2019 à M. Carrere Christophe 121 rue Saint-Léger 37300 Joue les Tours - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 205b avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 383 19 01713 Décision du 30 août 2019 à Giraud Toitures 27 avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 34 rue de la Cité Lyon 3ème

DP 069 388 19 01748 Décision du 29 août 2019 à La Toiture Rhodanienne 6 rue Chabry 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Pierre Delore Lyon 8ème

DP 069 383 19 01755 Décision du 30 août 2019 à Robin Jean-Pierre 31 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 31 cours Eugénie Lyon 3ème

DP 069 386 19 01756 Décision du 30 août 2019 à Mme Payet Techer Cecile 16 rue Dedieu 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 271 cours La Fayette Lyon 6ème

DP 069 389 19 01757 Décision du 30 août 2019 à Clossur 44 route de Varennes 69700 Chassagny - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : allée Beaulieu Montribloud Lyon 9ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 26 au 30 août 2019

US 069 387 19 00276 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Larnaud Adrian 936 Weber Circle 93003 Ventura /Usa - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,76 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 rue de Gerland Lyon 7ème

US 069 382 19 00278 - Arrêté du 29 août 2019 à Sas C. Montaland 850 rue des Cordineaux 69380 Dommartin - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 5 m² en annexe au laboratoire traiteur - Terrain : 42 rue Franklin Lyon 2ème

US 069 389 19 00285 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Aussilou-Bez Sophie 21 avenue du Val de Saône 69580 Sathonay-Camp - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 70,74 m² en cabinet de kinésithérapie - Terrain : 43 rue Hector Berlioz Lyon 9ème

US 069 383 19 00288 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Beaurepaire Pierre 14 rue Lamartine 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Roux Soignat Lyon 3ème

US 069 384 19 00290 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Gautreau Philippe 20 rue Valentin Couturier 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,72 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 14 rue Perrod Lyon 4ème

US 069 384 19 00300 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Desharbes Marc 50 bis grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26,84 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 16 rue Dumont Lyon 4ème US 069 387 19 00302 - Arrêté du 29 août 2019 à Docteurs Cabot et Paget Sophie et Garance 50 rue de l'Université 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 81 m² en cabinet de médecine générale - Terrain : 50 rue de l'Université Lyon 7ème

US 069 383 19 00303 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Blanc Alice 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 68 m² en cabinet paramédical - Terrain : 6 allée du Parc Lyon 3ème

US 069 389 19 00307 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Seive Fleury 18 rue des Ecumines 69210 Saint Pierre La Palud - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Nérard Lyon 9ème

US 069 389 19 00308 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Seive Fleury 18 rue des Ecumines 69210 Saint Pierre La Palud - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue Nérard Lyon 9ème

US 069 388 19 00309 - Arrêté du 29 août 2019 à Scm Gelmad 40 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,50 m² en secrétariat médical - Terrain : 4 rue Jacqueline Auriol Lyon 8ème

US 069 381 19 00315 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Beaumont Saliha 4 Square de la Tour Maubourg 75007 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m² en meublé de courte durée - Terrain : 4 rue Terraille Lyon 1er

US 069 381 19 00316 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Daveau Jean-Michel 6 rue d'Agadir 69600 Oullins - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40,05m² en meublée de courte durée - Terrain : 25 rue Imbert Colomès Lyon 1er

US 069 387 19 00317 - Arrêté du 29 août 2019 à Association pour de Vrai 5 B rue Jean Quitout 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 90 m² en cabinet de thérapie, coaching, soins, formation et organisation d'ateliers - Terrain : 12 Bis rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

US 069 381 19 00320 - Arrêté du 29 août 2019 à M. et Mme Goubet et Hamidat Julian et Mélissa 7 rue de l'Espérance 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 52,40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 18 rue Sainte Catherine Lyon 1er

US 069 385 19 00321 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Papo Déborah 106 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 106 quai Pierre Scize Lyon 5ème

US 069 381 19 00324 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Lavie François 41 Rue du Mont Cenis 75018 PARIS - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 53,1 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 15 Cours Général Giraud Lyon 1er

US 069 389 19 00325 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Colonimos Stéphane 24 bis Chemin Vert 69260 Charbonnières-Les-Bains - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 17,20 m² d'une location meublée de courte durée - Terrain : 4 Rue Nérard Lyon 9ème

US 069 389 19 00326 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Colonimos Stephane 24 bis Chemin Vert 69260 Charbonnières-les-Bains - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 16,65 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Rue Nerard Lyon 9ème

US 069 383 19 00329 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Phan Thi Tuyet Mai 19 Rue de Créqui 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30,8 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 68 Rue Chaponnay Lyon 3ème

US 069 383 19 00330 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Woehrle Florent 63 Rue de la Villette 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 36 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 90 Rue Servient Lyon 3ème

US 069 387 19 00331 - Arrêté du 29 août 2019 à M. Fosse Loïc 76 Place de la Saint Marcel 73260 Aigueblanche - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 Rue Victorien Sardou Lyon 7ème

US 069 382 19 00344 - Arrêté du 29 août 2019 à Mme Rolland Marie 15 rue de Condé 69002 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 69,47 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 60 rue Victor Hugo Lyon 2ème